



2026

CATALOGUE FORMATION



TABLER DES MATIÈRES

I. NOS ATELIERS COLLECTIFS

Préparer la soutenance

<i>Préparation de la soutenance</i>	4-6
-------------------------------------	-----

Obtenir un travail

<i>Rédiger un CV et une lettre de motivation percutants</i>	7-9
<i>Préparer son entretien d'embauche</i>	10-12

II. NOS FORMATIONS COURTES :

Les habilitations électriques

<i>Habilitation électrique : véhicule électrique ou hybride</i>	14-16
<i>Préparation à l'habilitation électrique</i>	17-19

Le Système d'Immatriculation des Véhicules

<i>Le Nouveau Système d'Immatriculation des véhicules - SIV</i>	20-22
<i>Le Nouveau SIV - Formation Avancée</i>	23-25

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

<i>Mise en place du DUERP dans l'artisanat</i>	26-28
<i>Mise en place du DUERP dans l'automobile</i>	29-31
<i>Mettre à jour le DUERP dans l'artisanat</i>	32-34
<i>Mettre à jour le DUERP dans l'automobile</i>	35-37

Actions à l'initiative de la FNA Alsace-Lorraine

<i>Risques ergonomiques et démarche Tutoprev'</i>	38-40
<i>Préventions des risques physiques et économiques</i>	41-43

Formation Incendie

<i>Formation "Initiation Sécurité Incendie"</i>	44-46
<i>Initiation Sécurité Incendie - Intra Entreprise</i>	47-49
<i>Initiation Sécurité Incendie - Inter Entreprise</i>	50-52

III. BILAN DE COMPÉTENCES :

Accompagnement au Bilan de Compétences 24H	54-56
---	-------

IV. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) :

VAE Accompagnement renforcé	58-60
------------------------------------	-------

TABLER DES MATIÈRES

NOS FORMATIONS COURTES :

Les habilitations électriques

Habilitation électrique véhicule électrique ou hybride : obtenez l'habilitation électrique 4-5

Préparation à l'habilitation électrique - véhicules hybrides, électriques et thermiques 6-7

Le Système d'Immatriculation des Véhicules

Le Nouveau Système d'Immatriculation des véhicules - SIV 8-9

Le Nouveau SIV - Formation Avancée 10-11

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Mise en place du DUERP dans l'artisanat 12-13

Mise en place du DUERP dans l'automobile 14-15

Mettre à jour le DUERP dans l'artisanat 16-17

Mettre à jour le DUERP dans l'automobile 18-19

Risques ergonomiques et démarche tutoprev' 20-21

Formation Incendie

Formation "Initiation Sécurité Incendie" 22-23

Initiation Sécurité Incendie - Intra Entreprise 24-25

Initiation Sécurité Incendie - Inter Entreprise 26-27



2026

NOS ATELIERS COLLECTIFS



ATELIER COLLECTIF - PRÉPARATION DE LA SOUTENANCE

DÉLAI D'ACCÈS :
4 SEMAINES

DURÉE :
14 HEURES (2 JOURS)

PRIX :
700 € HT / 840 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

*Aucune session n'a encore été organisée : les indicateurs de résultats seront publiés dès la première session close.***

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Préparer la soutenance de son projet devant un jury de VAE et de titre professionnel : structurer son propos, concevoir un support de présentation, maîtriser sa communication verbale et non verbale et s'entraîner en conditions réelles.

Pour qui :

- Candidats à une VAE, à un titre professionnel ou à tout examen comportant une soutenance orale devant un jury.

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :
info@fpa-hse.fr
Ou via notre site internet :
<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>
Ou par téléphone :
03.29.27.31.07

Prérequis :

- Disposer d'un dossier ou d'un projet à présenter, finalisé ou en cours de finalisation.
- Équipement, pour les sessions à distance uniquement : ordinateur, connexion stable, casque ou écouteurs, webcam et adresse e-mail active.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du participant et, pour une session à distance, la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée au participant : elle précise la modalité de la session et comporte, selon le cas, le lien de connexion à la classe virtuelle ou l'adresse du lieu de formation.

Délai d'accès : 4 semaines à compter de la validation du dossier.

L'atelier est proposé, selon la session choisie, soit entièrement à distance, soit entièrement en présentiel.

Capacité d'accueil : jusqu'à 8 apprenants. Session ouverte à partir de 3 participants ; en deçà, un report est proposé avec un préavis de 7 jours ouvrés, sans frais. Inscrivez-vous suffisamment tôt avant votre date de passage devant le jury.

Financement :

Tarif : 700 € HT, soit 840 € TTC. Atelier inclus sans supplément pour les apprenants suivant une formation dispensée chez FPA-HSE France et les personnes orientées par nos partenaires conventionnés (Mission locale, France Travail, Cap emploi), dans la limite des places disponibles et sur présentation de la prescription. Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Conditions d'annulation et de règlement : voir nos conditions générales, communiquées avec la convention et disponibles sur demande. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- 1 STRUCTURER UNE PRÉSENTATION CLAIRE ET SYNTHÉTIQUE DE SON PROJET.
- 2 CONCEVOIR UN SUPPORT DE PRÉSENTATION ADAPTÉ.
- 3 MAÎTRISER SA COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE ET GÉRER SON TRAC.
- 4 RÉPONDRE AUX QUESTIONS D'UN JURY, Y COMPRIS IMPRÉVUES.

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Trame de présentation, modèle de diaporama, grille d'évaluation de la soutenance, supports mis à disposition en ligne.



CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'assiduité :

- Session à distance : émargement électronique par demi-journée et relevés de connexion horodatés à la classe virtuelle.
- Session en présentiel : feuilles d'émargement par demi-journée, signées par les participants et la formatrice. Les relevés et feuilles d'émargement sont conservés et joints au dossier du participant.

Suivi de l'exécution :

- Émargement électronique et relevés de connexion à la classe virtuelle pour une session à distance, ou feuilles d'émargement pour une session en présentiel ; certificat de réalisation.

Évaluation des acquis :

- test de positionnement,
- quiz de progression,
- soutenance blanche : présentation devant un jury simulé, questions-réponses et retour individualisé, évaluée avec une grille (structure, clarté, support, posture, réponses aux questions).

Sanction de la formation :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation.
- Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité des supports et de l'animation, et, pour une session à distance, celle de la classe virtuelle.

Amélioration continue :

- Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

DUREUX Louisa — Responsable pédagogique. Formatrice d'adultes depuis 25 ans, en présentiel et en multimodal. Accompagnatrice en VAE et en bilan de compétences. Membre de jury d'examen et responsable de sessions d'examen depuis plus de 10 ans. — 06.66.85.03.37.

Engagements : Adapter les exercices au projet et à la soutenance de chaque participant. Donner un retour individualisé après chaque prise de parole. Mettre à disposition une trame de présentation et la grille d'évaluation utilisée. Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer l'atelier.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des sessions à distance — Supports transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran ; sous-titrage automatique en classe virtuelle ; supports remis avant la session sur demande.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE France met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable à l'ensemble de ses activités.

- Information — Chaque participant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande.

**Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.*

***Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à l'atelier, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu l'atelier reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 14 heures, établie à partir de l'émargement électronique et des relevés de connexion à la classe virtuelle pour une session à distance, ou des feuilles d'émargement pour une session en présentiel. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile, toutes modalités confondues ; les effectifs sont indiqués en valeur absolue.*

****Recours et réclamations — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit la responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification des résultats : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège : accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 05/01/2021
Dernière mise à jour le 19/08/2026
Version du programme : 4

ATELIER COLLECTIF - RÉDIGER UN CV ET UNE LETTRE DE MOTIVATION PERCUTANTS

DÉLAI D'ACCÈS :
4 SEMAINES

DURÉE :
7 HEURES (1 JOUR)

PRIX :
350 € HT / 420 € TTC*



FORMATION :
DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

*Aucune session n'a encore été organisée : les indicateurs de résultats seront publiés dès la première session close.***

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les méthodes de recrutement évoluent : candidatures en ligne, réseaux professionnels, outils de tri automatisé. Un CV et une lettre de motivation cohérents, adaptés à chaque employeur et à votre profil en ligne, font la différence. Cet atelier vous permet de rédiger ou d'actualiser vos documents de candidature et votre profil professionnel.

Pour qui :

- Toute personne en cours de reconversion
- Toute personne souhaitant actualiser son profil professionnel

Prérequis :

- Être dans une démarche de recherche de poste ou d'actualisation de son profil professionnel.
- Se munir de son CV et d'une lettre de motivation actuels (ou d'un modèle).
- Équipement, pour les sessions à distance uniquement : ordinateur, connexion stable, casque ou écouteurs, webcam et adresse e-mail active.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du participant et, pour une session à distance, la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée au participant : elle précise la modalité de la session et comporte, selon le cas, le lien de connexion à la classe virtuelle ou l'adresse du lieu de formation.

Délai d'accès : 4 semaines à compter de la validation du dossier.

L'atelier est proposé, selon la session choisie, soit entièrement à distance, soit entièrement en présentiel.

Capacité d'accueil : jusqu'à 8 apprenants. Session ouverte à partir de 3 participants ; en deçà, un report est proposé avec un préavis de 7 jours ouvrés, sans frais.

Financement :

Tarif : 350 € HT, soit 420 € TTC. Atelier inclus sans supplément pour les apprenants suivant une formation dispensée chez FPA-HSE France et les personnes orientées par nos partenaires conventionnés (Mission locale, France Travail, Cap emploi), dans la limite des places disponibles et sur présentation de la prescription. Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Conditions d'annulation et de règlement : voir nos conditions générales, communiquées avec la convention et disponibles sur demande. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président

est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1 COMPRENDRE LES NOUVEAUX FORMATS D'UN CV POUR RÉALISER LE SIEN

2 RÉDIGER UNE LETTRE DE MOTIVATION COORDONNÉE

3 RENDRE SON PROFIL COHÉRENT AVEC LES NOUVELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Modèles de CV et de lettres de motivation, exemples commentés, grille d'évaluation, supports mis à disposition en ligne.

CONTENU DE LA FORMATION :

Analyser les nouvelles méthodes de recrutement

- se poser la question de l'utilité actuelle du CV
- dresser le panorama des nouvelles méthodes de recrutement
- comprendre les objectifs professionnels du CV
- partage d'expériences – les modes de recrutement innovants.

Rédiger une lettre de motivation

- comprendre l'association CV – lettre de motivation
- associer lettre de motivation et support d'expression
- identifier les faux pas d'une lettre de motivation
- exercice pratique : analyse de lettres de motivation
- faire de sa lettre un outil de marketing de soi
- innover dans sa rédaction
- mise en situation : rédaction de sa lettre en tenant compte des innovations.

Sélectionner le bon format pour son CV

- différencier contenu et forme
- adapter les contenus aux employeurs
- exercice d'application : identification des formats adaptés aux employeurs à partir de situations concrètes
- mesurer l'importance de définir ses objectifs et de personnaliser les contenus
- identifier les contenus « obligatoires »
- innover dans sa rédaction de CV
- mise en situation : rédaction de son CV en tenant compte des innovations.

Coordonner son profil global

- Articuler un profil online et offline
- Identifier ce qui fait la force d'un profil online
exercice pratique : analyse de profils qui ont fait le buzz bon ou mauvais
- Identifier les réseaux professionnels sur lesquels être présent
mise en situation : mode d'emploi pour créer son profil professionnel online

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'assiduité :

- Session à distance : émargement électronique par demi-journée et relevés de connexion horodatés à la classe virtuelle.
- Session en présentiel : feuilles d'émargement par demi-journée, signées par les participants et la formatrice. Les relevés et feuilles d'émargement sont conservés et joints au dossier du participant.

Suivi de l'exécution :

- Émargement électronique et relevés de connexion à la classe virtuelle pour une session à distance, ou feuilles d'émargement pour une session en présentiel ; certificat de réalisation.

Évaluation des acquis :

- test de positionnement,
- quiz de progression,
- évaluation finale : CV et lettre de motivation rédigés pendant l'atelier, évalués avec une grille (clarté, adaptation à l'offre, cohérence entre les deux documents, absence d'erreurs).

Sanction de la formation :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation.
- Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité des supports et de l'animation, et, pour une session à distance, celle de la classe virtuelle.

Amélioration continue :

- Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

DUREUX Louisa — Responsable pédagogique. Formatrice d'adultes depuis 25 ans, en présentiel et en multimodal. Accompagnatrice en VAE et en bilan de compétences. Membre de jury d'examen et responsable de sessions d'examen depuis plus de 10 ans. — 06.66.85.03.37.

Engagements : Adapter les exemples et les exercices aux métiers visés par les participants. Donner un retour individualisé sur le CV et la lettre produits pendant l'atelier. Maintenir une veille sur les pratiques de recrutement et les outils de candidature. Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer l'atelier.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des sessions à distance — Supports transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran ; sous-titrage automatique en classe virtuelle ; supports remis avant la session sur demande.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE France met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable à l'ensemble de ses activités.

- Information — Chaque participant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande.

**Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.*

***Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à l'atelier, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu l'atelier reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, établie à partir de l'émargement électronique et des relevés de connexion à la classe virtuelle pour une session à distance, ou des feuilles d'émargement pour une session en présentiel. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile, toutes modalités confondues ; les effectifs sont indiqués en valeur absolue.*

****Recours et réclamations — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit la responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification des résultats : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège : accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 05/01/2021
Dernière mise à jour le 19/08/2026
Version du programme : 4

ATELIER COLLECTIF - PRÉPARER SON ENTRETIEN D'EMBAUCHE



DÉLAI D'ACCÈS :
4 SEMAINES

DURÉE :
14 HEURES (2 JOURS)

PRIX :
700 € HT / 840 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

*Aucune session n'a encore été organisée : les indicateurs de résultats seront publiés dès la première session close.***

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation vous apprendra à présenter au mieux votre parcours professionnel grâce à différentes simulations d'entretiens. Elle vous permettra d'être plus à l'aise dans les échanges avec votre interlocuteur et de renforcer ainsi la confiance que vous avez en vous.

Pour qui :

- Toute personne en cours de reconversion
- Toute personne souhaitant actualiser son profil professionnel

Prérequis :

- Être dans une démarche de recherche de poste.
- Se munir de son CV et d'une offre d'emploi visée.
- Équipement, pour les sessions à distance uniquement : ordinateur, connexion stable, casque ou écouteurs, webcam et adresse e-mail active.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du participant et, pour une session à distance, la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée au participant : elle précise la modalité de la session et comporte, selon le cas, le lien de connexion à la classe virtuelle ou l'adresse du lieu de formation.

Délai d'accès : 4 semaines à compter de la validation du dossier.

L'atelier est proposé, selon la session choisie, soit entièrement à distance, soit entièrement en présentiel.

Capacité d'accueil : jusqu'à 8 apprenants. Session ouverte à partir de 3 participants ; en deçà, un report est proposé avec un préavis de 7 jours ouvrés, sans frais.

Financement :

Tarif : 700 € HT, soit 840 € TTC. Atelier inclus sans supplément pour les apprenants suivant une formation dispensée chez FPA-HSE France et les personnes orientées par nos partenaires conventionnés (Mission locale, France Travail, Cap emploi), dans la limite des places disponibles et sur présentation de la prescription. Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Conditions d'annulation et de règlement : voir nos conditions générales, communiquées avec la convention et disponibles sur demande. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président

est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

PRÉSENTER AU MIEUX SON PARCOURS PROFESSIONNEL

2

PRÉPARER SON ENTRETIEN D'EMBAUCHE

3

ÊTRE À L'AISE DANS LES ÉCHANGES AVEC LE RECRUTEUR

4

ARGUMENTER SUR SES CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES

5

GÉRER LES ÉTAPES QUI SUIVENT L'ENTRETIEN

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Trame de préparation, grille d'évaluation de la simulation, modèle de message de remerciement, supports mis à disposition en ligne.

Les simulations d'entretien peuvent être enregistrées pour permettre au participant de revoir sa prestation. L'enregistrement n'a lieu qu'avec son accord écrit préalable ; les vidéos ne sont accessibles qu'au participant et à la formatrice et sont supprimées au bout de 60 jours. Un participant qui refuse l'enregistrement bénéficie d'un retour oral équivalent.

CONTENU DE LA FORMATION :

Préparer son entretien d'embauche

- Se renseigner sur le recruteur : fiche d'identité de l'entreprise en chiffres clés
- Préparer sa présentation
- Élaborer les questions que l'on souhaite poser à la fin de l'entretien
- Réfléchir à sa tenue vestimentaire pour l'entretien
- Calculer la durée du trajet et l'itinéraire
- Se préparer mentalement : ancrage et visualisation
- Préparer des arguments pour convaincre l'employeur
- Travaux pratiques : exercices sur la préparation de l'entretien. Expérimenter l'ancrage et la visualisation

Maîtriser l'échange avec le recruteur

- Comprendre la posture du recruteur
- Savoir donner une bonne première impression
- Connaître les différentes attitudes du recruteur pendant l'entretien
- Anticiper les questions les plus fréquentes et y répondre avec pertinence
- Pouvoir argumenter sur ses connaissances, compétences et expériences
- Savoir répondre à la question sur la qualité et les défauts
- Conclure l'entretien en laissant une bonne impression
- Travaux pratiques : mises en situation filmées sur la séquence de questions-réponses

Réussir l'entretien d'embauche

- Saluer son interlocuteur avec assurance et assertivité
- Adopter une attitude professionnelle
- Expliquer son objectif professionnel
- Structurer la présentation de son parcours professionnel grâce à la technique de l'entonnoir
- Être "vrai" et sincère sans trop en faire
- Savoir démontrer que ses qualités/compétences sont en adéquation avec le poste à pourvoir
- L'importance du verbal et du non-verbal
- Savoir se positionner en entretiens collectifs
- Travaux pratiques : mises en situation d'entretien d'embauche filmées

Anticiper et gérer les étapes qui suivent l'entretien

- Les remerciements après l'entretien
- Les objectifs du message de remerciement
- Gérer les relances : comment, quand et à quelle fréquence
- La forme et le fond du message de remerciement
- Travaux pratiques, exercice de rédaction d'un mail de remerciement après un entretien

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'assiduité :

- Session à distance : émargement électronique par demi-journée et relevés de connexion horodatés à la classe virtuelle.
- Session en présentiel : feuilles d'émargement par demi-journée, signées par les participants et la formatrice. Les relevés et feuilles d'émargement sont conservés et joints au dossier du participant.

Suivi de l'exécution :

- Émargement électronique et relevés de connexion à la classe virtuelle pour une session à distance, ou feuilles d'émargement pour une session en présentiel ; certificat de réalisation.

Évaluation des acquis :

- test de positionnement,
- quiz de progression,
- évaluation finale : simulation d'entretien évaluée avec une grille (présentation du parcours, argumentation, posture, réponses aux questions, conclusion) et rédaction d'un message de remerciement.

Sanction de la formation :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation.
- Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité des supports et de l'animation, et, pour une session à distance, celle de la classe virtuelle.

Amélioration continue :

- Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

DUREUX Louisa — Responsable pédagogique. Formatrice d'adultes depuis 25 ans, en présentiel et en multimodal. Accompagnatrice en VAE et en bilan de compétences. Membre de jury d'examen et responsable de sessions d'examen depuis plus de 10 ans. — 06.66.85.03.37.

Engagements :

- Adapter les simulations aux postes visés par les participants.
- Donner un retour individualisé après chaque mise en situation.
- Respecter le choix du participant quant à l'enregistrement de sa prestation.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer l'atelier.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des sessions à distance — Supports transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran ; sous-titrage automatique en classe virtuelle ; supports remis avant la session sur demande.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE France met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable à l'ensemble de ses activités.

- Information — Chaque participant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande.

**Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.*

***Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à l'atelier, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu l'atelier reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, établie à partir de l'émargement électronique et des relevés de connexion à la classe virtuelle pour une session à distance, ou des feuilles d'émargement pour une session en présentiel. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile, toutes modalités confondues ; les effectifs sont indiqués en valeur absolue.*

****Recours et réclamations — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit la responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification des résultats : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège : accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés.*

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 05/01/2021
Dernière mise à jour le 19/08/2026
Version du programme : 4



2026

NOS FORMATIONS COURTES



HABILITATION ÉLECTRIQUE VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE : PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

B0L, B2L, B2VL, BCL



DÉLAI D'ACCÈS :

72 HEURES

FORMATION :

PRÉSENTIEL

DURÉE :

14 HEURES (2 JOURS)

PARCOURS :

ACTION DE FORMATION

PRIX :

1 000 € HT / 1 200 € TTC*

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :

8,9/10 (4 AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :

100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ :

100 %

TAUX D'AVIS FAVORABLES :

100 %

Résultats établis sur la session close en 2025.**

Un recyclage est recommandé tous les trois ans, ou en cas de changement de fonction, d'interruption prolongée de la pratique ou d'évolution des installations. Nous le proposons : nous consulter.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation de deux jours prépare à l'habilitation électrique pour les opérations sur véhicules électriques ou hybrides, conformément à la norme NF C 18-550 et aux articles R. 4544-1 et suivants du code du travail. Elle concerne tout personnel amené à intervenir sur ou à proximité de pièces nues sous tension. À l'issue de la formation et de l'évaluation, un avis est remis à chaque participant et à son employeur, mentionnant la réussite ou l'échec et les symboles pour lesquels un avis favorable est rendu. Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur, qui en conserve la responsabilité (articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail). Un recyclage est recommandé tous les trois ans, ou en cas de changement de fonction, d'interruption prolongée de la pratique ou d'évolution des installations.

Prérequis :

- Savoir lire, écrire et comprendre les consignes de sécurité en français. Aucune connaissance préalable en électricité n'est exigée : les notions de base sont abordées en formation.

Pour qui :

- Personnel chargé de faire exécuter des opérations d'entretien ou de maintenance sur véhicules électriques ou hybrides.
- Salarié chargé d'exécuter des travaux et des mises en sécurité sur ces véhicules.

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin, le niveau de pratique des participants et les symboles d'habilitation visés. L'entrée en formation est formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée aux participants. La convocation rappelle la nécessité de se munir de vêtements de travail et de chaussures de sécurité, indispensables à la participation aux travaux pratiques.

Lieu – Les travaux pratiques se déroulent sur notre plateau technique, 98 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg, accès de plain-pied.

Délai d'accès – 72 heures minimum à compter de la validation du dossier, sous réserve des places disponibles sur la session programmée.

Prochaines sessions – sessions programmées à la demande, nous consulter.

Jusqu'à 8 apprenants. Session ouverte à partir de 3 participants ; en deçà, un report est proposé avec un préavis de 7 jours ouvrés, sans frais. Travaux pratiques encadrés par 1 formateur pour 8 participants au maximum.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter. Formation réalisable en intra-entreprise : nous consulter pour un devis adapté au nombre de participants

Contacts : ***

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

IDENTIFIER LES RISQUES ÉLECTRIQUES PROPRES À UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE ET METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE PROTECTION ADAPTÉES.

2

APPLIQUER LES PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ LIÉES AUX TRAVAUX SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES.

3

RÉALISER LES OPÉRATIONS CORRESPONDANT AUX SYMBOLES B0L, B2L, B2VL ET BCL DANS LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PRÉVUES PAR LA NF C 18-550.

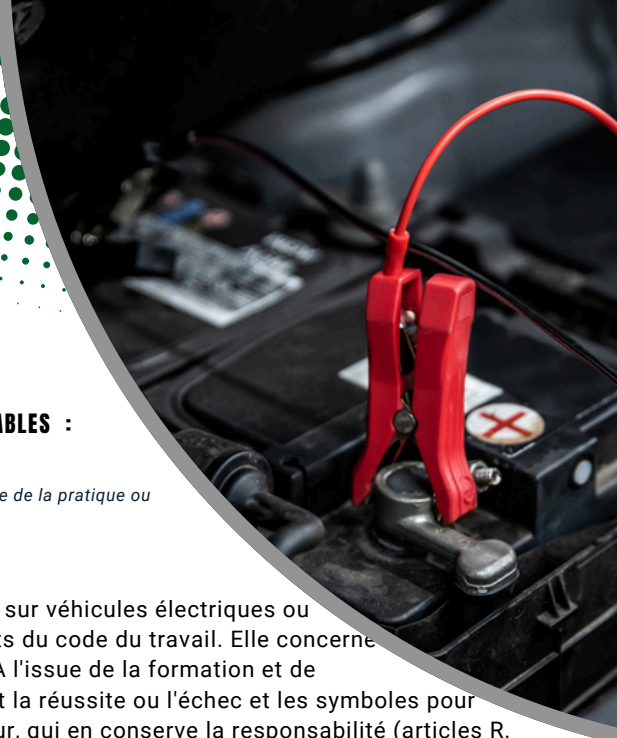
RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes – Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes. Mises en situation sur véhicule.

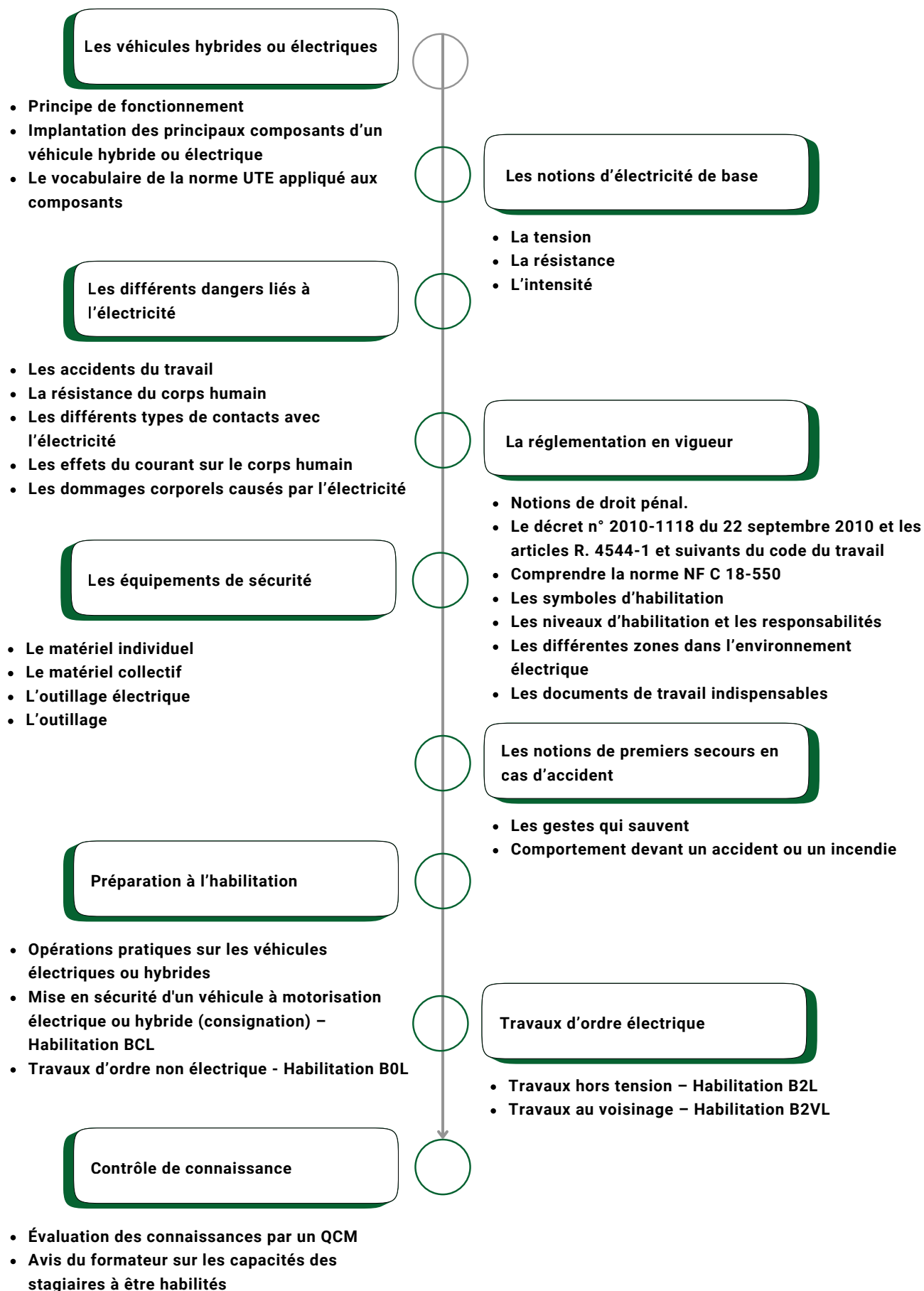
Moyens techniques – Véhicule électrique ou hybride mis à disposition pour les travaux pratiques, équipements de protection individuelle (gants isolants, écran facial, tapis isolant), outillage isolé, matériel de consignation, vérificateur d'absence de tension.

Lieu des travaux pratiques – Plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg, accès de plain-pied.

Supports – Documents projetés, extraits de la norme NF C 18-550, fiches de procédures, remis à chaque participant.



CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Émargement par demi-journée, signé par les participants et le formateur.
- Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation.

Évaluation des acquis :

- Quiz de positionnement en amont.
- Évaluations pratiques en cours de formation sur véhicule électrique ou hybride.
- Évaluation finale composée d'un questionnaire théorique et d'une mise en situation pratique, conformément à la norme NF C 18-550.

Sanction de la formation :

À l'issue de l'évaluation, un avis est remis à chaque participant, mentionnant la réussite ou l'échec et les symboles d'habilitation pour lesquels un avis favorable est rendu. Cet avis est transmis à l'employeur, à qui il appartient de délivrer le titre d'habilitation. Le passeport de formation est mis à jour le cas échéant. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la pertinence des mises en situation, la qualité des moyens techniques et l'animation.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Frédéric DUREUX — Formateur en prévention du risque électrique. Formateur spécialisé dans le domaine de l'automobile depuis plus de 10 ans, et notamment dans la sécurité au travail : contrôleur VGP pour l'installation électrique, l'incendie et le levage, formateur SST, formateur PRAP, CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs. Habilité B0L, B1L, B1VL, B2L, B2VL, BCL et BRL. — 06.18.30.36.01, info@fpa-hse.fr

Thomas LOEB — Formateur en prévention du risque électrique Titulaire d'un baccalauréat professionnel Électricien. Quatre ans d'expérience du métier et un an d'expérience de la formation. Habilité B0L, B1L, B1VL, B2L, B2VL et BCL. — 03.88.84.13.58, info@fpa-hse.fr

Engagements :

- Adapter les mises en situation aux véhicules et aux interventions réellement rencontrés par les participants.
- Assurer la sécurité des travaux pratiques et le port effectif des équipements de protection individuelle.
- Rendre un avis individuel et motivé sur la capacité de chaque participant à être habilité.
- Maintenir une veille sur l'évolution de la norme NF C 18-550 et de la réglementation applicable.

Les équipements de protection isolants font l'objet d'un contrôle avant chaque usage et d'une vérification périodique tracée.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Travaux pratiques — Les mises en situation se déroulent sur plateau technique, en position debout et à proximité d'un véhicule. Les conditions d'accès et les adaptations possibles sont examinées avec le référent handicap avant l'entrée en formation.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :
DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Le tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite à l'évaluation finale : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation, rapporté au nombre d'inscrits. Avis favorables à l'habilitation : nombre de participants ayant reçu un avis favorable du formateur, sur la même base. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 14 heures, sur la même base. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages. L'avis rendu à l'issue de la formation porte sur la capacité du participant à être habilité. La délivrance du titre d'habilitation relève de la seule décision de l'employeur.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou l'avis rendu à l'issue de l'évaluation peut saisir par écrit le responsable pédagogique, DUREUX Louisa, dans un délai de 15 jours : 06.66.85.03.37, louisadureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. La délivrance du titre d'habilitation relève de la seule décision de l'employeur, sur laquelle FPA-HSE France n'a pas compétence.

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07

76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 02/06/2025
Dernière mise à jour le 17/08/2026
Version du programme : 5

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE - VÉHICULES HYBRIDES, ÉLECTRIQUES ET THERMIQUES



B0L, B2L, B2VL, BCL

DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
42 HEURES (6 JOURS)

PRIX :
3 500 € HT / 4 200 € TTC*

FORMATION :
PRÉSENTIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

TAUX D'AVIS FAVORABLES :
NON DISPONIBLE

Aucune session n'a encore débuté et aucun participant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

La norme NF C 18-550 s'applique aux véhicules et engins automobiles à motorisation thermique, hybride ou électrique ayant une source d'énergie électrique embarquée du domaine TBT et BT, au cours des études, de la construction, de la maintenance, du dépannage, du remorquage et de la démolition. Cette formation de 42 heures prépare à l'habilitation électrique pour les symboles B0L, B2L, B2VL et BCL, conformément à la norme NF C 18-550 et aux articles R. 4544-1 et suivants du code du travail. À l'issue de la formation et de l'évaluation, un avis est remis à chaque participant et à son employeur, mentionnant la réussite ou l'échec et les symboles pour lesquels un avis favorable est rendu. Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur, qui en conserve la responsabilité (articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail). Un recyclage est recommandé tous les trois ans, ou en cas de changement de fonction, d'interruption prolongée de la pratique ou d'évolution des installations.

Prérequis :

Posséder au moins un diplôme, titre ou certificat (dont CQP ou Socle de compétences CléA)

Pour qui :

- Technicien Automobile
- Technicien Expert Après-Vente Automobile
- Technicien après-vente

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin, le niveau de pratique des participants et les symboles d'habilitation visés. L'entrée en formation est formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée aux participants.

La convocation rappelle la nécessité de se munir de vêtements de travail et de chaussures de sécurité, indispensables à la participation aux travaux pratiques.

Délai d'accès — 72 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 3 500€ HT, soit 4 200€ TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter. Formation réalisable en intra-entreprise : nous consulter pour un devis adapté au nombre de participants

Contacts*** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

IDENTIFIER LES COMPOSANTS, LES BATTERIES DE TRACTION ET LES SYSTÈMES DE RECHARGE D'UN VÉHICULE ÉLECTRIFIÉ, ET SITUER LEUR RÔLE DANS LA CHAÎNE DE TRACTION.

2

EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DES MACHINES ÉLECTRIQUES, DE L'ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE ET DES SYSTÈMES ANNEXES D'UN VÉHICULE ÉLECTRIFIÉ.

3

IDENTIFIER LES RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS SUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES, AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE LA NF C 18-550.

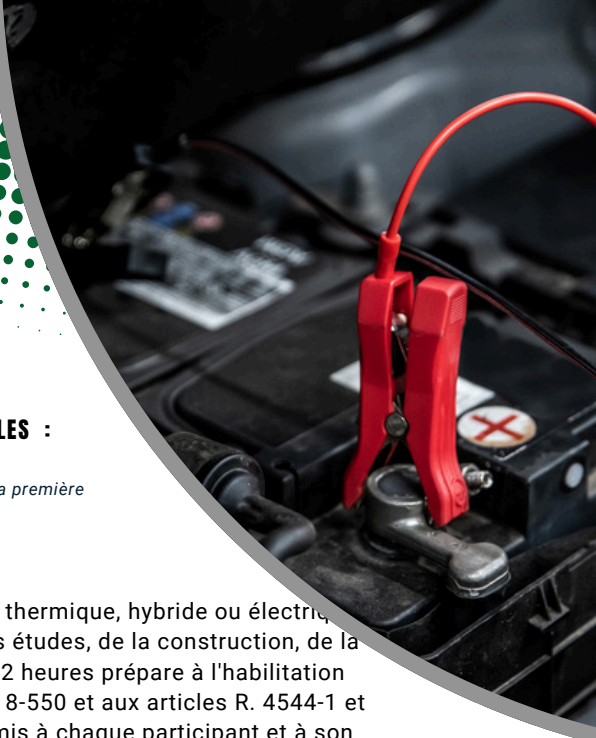
4

METTRE EN SÉCURITÉ UN VÉHICULE À MOTORISATION ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE ET APPLIQUER LA PROCÉDURE DE CONSIGNATION, EN VUE DU SYMBOLE BCL.

5

RÉALISER LES OPÉRATIONS CORRESPONDANT AUX SYMBOLES B0L, B2L ET B2VL DANS LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PRÉVUES PAR LA NF C 18-550.

Ce parcours de 42 heures s'adresse aux professionnels de l'après-vente automobile qui interviennent régulièrement sur des véhicules électrifiés et souhaitent maîtriser la technologie embarquée avant d'aborder les opérations couvertes par les symboles d'habilitation. Notre parcours de 14 heures, plus court, vise la seule préparation à l'habilitation pour des techniciens déjà familiers de ces véhicules.



RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

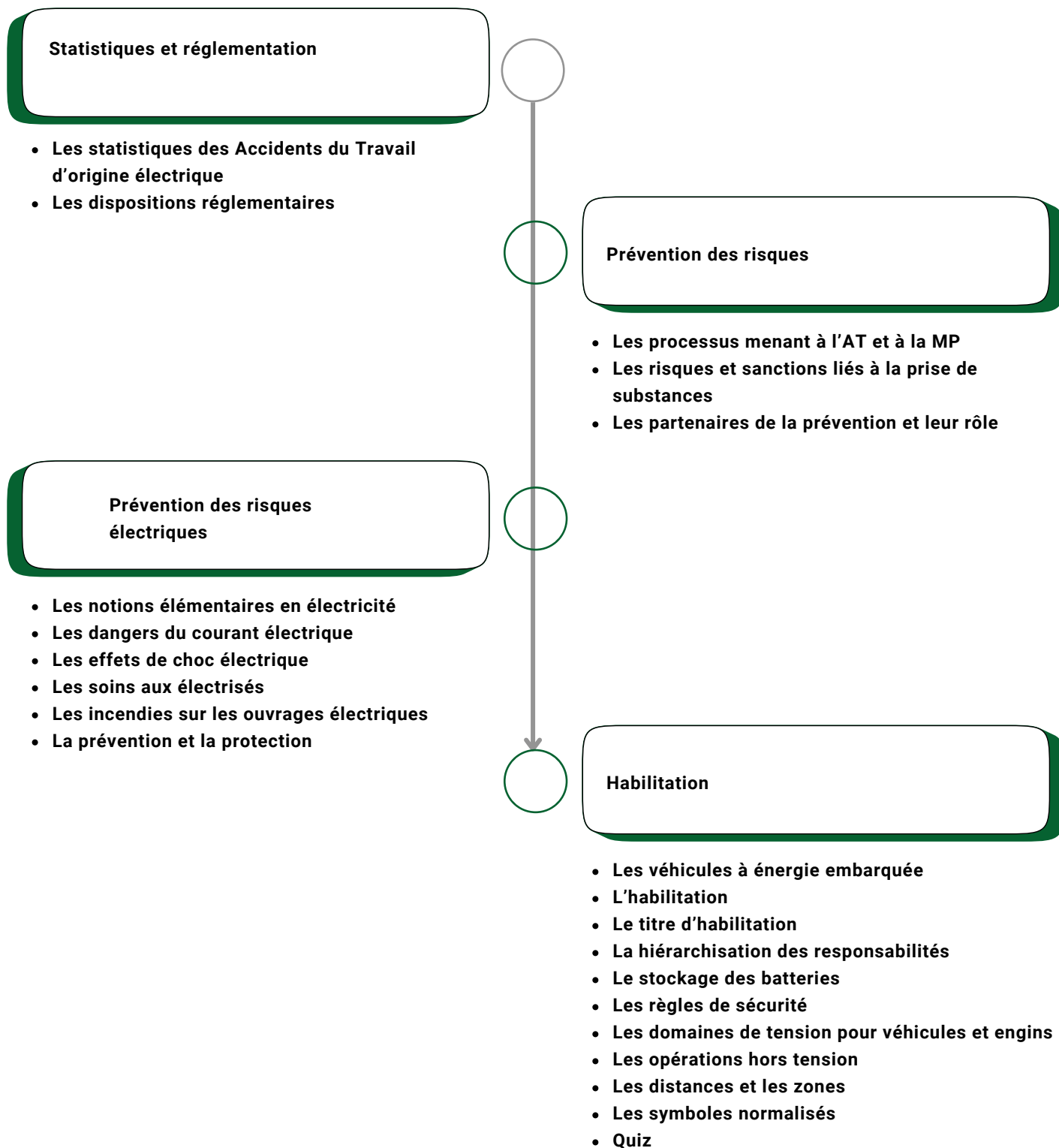
Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes. Mises en situation sur véhicule.

Moyens techniques — Véhicule électrique ou hybride mis à disposition pour les travaux pratiques, équipements de protection individuelle (gants isolants, écran facial, tapis isolant), outillage isolé, matériel de consignation, vérificateur d'absence de tension.

Lieu des travaux pratiques — Plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers, 67100 Strasbourg, accès de plain-pied.

Supports — Documents projetés, extraits de la norme NF C 18-550, fiches de procédures, remis à chaque participant.

CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Émargement par demi-journée, signé par les participants et le formateur.
- Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation.

Évaluation des acquis :

- Quiz de positionnement en amont.
- Évaluations pratiques en cours de formation sur véhicule électrique ou hybride.
- Évaluation finale composée d'un questionnaire théorique et d'une mise en situation pratique, conformément à la norme NF C 18-550.

Sanction de la formation :

À l'issue de l'évaluation, un avis est remis à chaque participant, mentionnant la réussite ou l'échec et les symboles d'habilitation pour lesquels un avis favorable est rendu. Cet avis est transmis à l'employeur, à qui il appartient de délivrer le titre d'habilitation. Le passeport de formation est mis à jour le cas échéant. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la pertinence des mises en situation, la qualité des moyens techniques et l'animation.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Frédéric DUREUX — Formateur en prévention du risque électrique Formateur spécialisé dans le domaine de l'automobile depuis plus de 10 ans, et notamment dans la sécurité au travail : contrôleur VGP pour l'installation électrique, l'incendie et le levage, formateur SST, formateur PRAP, CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs. Habilité B0L, B1L, B1VL, B2L, B2VL, BCL et BRL. — 06.18.30.36.01, info@fpa-hse.fr

Thomas LOEB — Formateur en prévention du risque électrique Titulaire d'un baccalauréat professionnel Électricien. Quatre ans d'expérience du métier et un an d'expérience de la formation. Habilité B0L, B1L, B1VL, B2L, B2VL et BCL. — 03.88.84.13.58, info@fpa-hse.fr

Engagements :

- Adapter les mises en situation aux véhicules et aux interventions réellement rencontrés par les participants.
- Assurer la sécurité des travaux pratiques et le port effectif des équipements de protection individuelle.
- Rendre un avis individuel et motivé sur la capacité de chaque participant à être habilité.
- Maintenir une veille sur l'évolution de la norme NF C 18-550 et de la réglementation applicable.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Travaux pratiques — Les mises en situation se déroulent sur plateau technique, en position debout et à proximité d'un véhicule. Les conditions d'accès et les adaptations possibles sont examinées avec le référent handicap avant l'entrée en formation.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :
DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé.

Réussite à l'évaluation finale : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation, rapporté au nombre d'inscrits. Avis favorables à l'habilitation : nombre de participants ayant reçu un avis favorable du formateur, sur la même base. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 42 heures, sur la même base. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages. L'avis rendu à l'issue de la formation porte sur la capacité du participant à être habilité. La délivrance du titre d'habilitation relève de la seule décision de l'employeur.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

*** Recours et réclamations — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit la responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07

76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 05/01/2021
Dernière mise à jour le 17/08/2026
Version du programme : 6

LE NOUVEAU SIV - FORMATION INITIALE



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

SATISFACTION :
9.3/10 (40 AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :
100%

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON RECUEILLIE

Session 2025.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée totale : 7 heures en distanciel, réparties sur une journée :

- séquences e-learning : 4h30
- exercices d'application : 1h00
- webinaire de clôture en visioconférence : 1h30

Prérequis :

Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

Pour qui :

- Chef d'entreprise
- Secrétaire commercial(e)
- Responsables commerciaux et administratifs

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.

Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

IDENTIFIER LES CONSÉQUENCES LOGISTIQUES ET ORGANISATIONNELLES DU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

2

APPRÉHENDER LES FONCTIONS DE L'APPLICATION SIV TANT POUR LES PROFESSIONNELS QUE POUR LES PARTICULIERS

3

COMPÉTENCE TECHNIQUE : LE PARTICIPANT SERA CAPABLE DE PROCÉDER AUX DIFFÉRENTS TYPES DE TÉLÉPROCÉDURES SUR LE SITE DE L'ANTS

4

COMPÉTENCE DE PILOTAGE ET DE SUIVI : LE PARTICIPANT SERA CAPABLE DE CONSERVER ET DE FOURNIR LE CAS ÉCHÉANT TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS AUX DIVERSES PROCÉDURES CRÉÉES SUR LE SITE DE L'ANTS

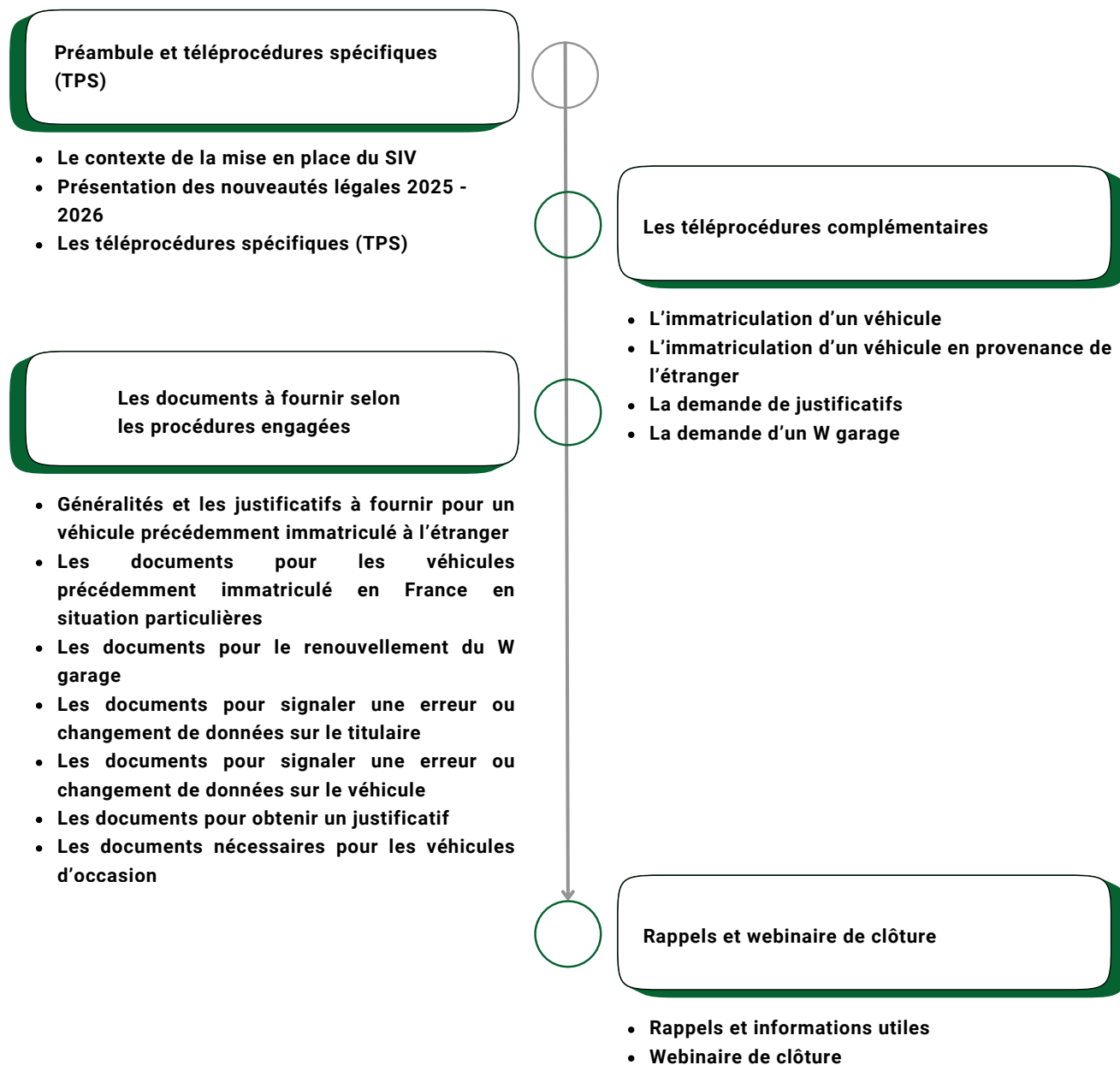
RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Documents projetés, fiches de procédures, remis à chaque participant.

Suivi de l'assiduité — Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinaire. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés et joints au dossier du bénéficiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- relevés de connexion,
- émargement du webinaire,
- certificat de réalisation.

Évaluation des acquis :

- test de positionnement,
- quiz de progression,
- QCM final.

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX — Formatrice spécialisée dans le domaine de l'automobile depuis plus de 20 ans, et notamment sur le dossier du SIV depuis sa création en 2009. — 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de l'ANTS.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance — Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement du webinar. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

LE NOUVEAU SIV - FORMATION AVANCÉE



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
9.8/10 (35 AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :
100%

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON RECUEILLIE

Session 2025.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

À la fin de la journée, le participant sait :

1. Expliquer l'habilitation à deux niveaux instaurée par l'arrêté du 21 juillet 2026 et vérifier que son entreprise remplit les nouvelles conditions.
2. Déposer, suivre et modifier ses demandes d'habilitation et d'agrément dans le module Habilitation & Agrément du SIV2.
3. Contrôler un dossier d'immatriculation avant télétransmission : identité du client, mandat, signatures, pièces d'origine.
4. Archiver ses dossiers 5 ans dans un coffre-fort numérique et protéger les données personnelles.
5. Tenir ses déclarations à jour, répondre à un contrôle dans les délais et éviter une suspension.
6. Suivre le paiement des taxes d'immatriculation : agrément, mandats de prélèvement, consultation des opérations.

Prérequis :

- Être titulaire d'une habilitation SIV en cours de validité, ou exercer au sein d'une structure habilitée ;
- Justifier d'une pratique effective des démarches d'immatriculation ;
- Disposer des équipements nécessaires au suivi d'une formation à distance : ordinateur, connexion internet stable, navigateur à jour, casque audio, webcam, adresse e-mail active.

Pour qui :

- Chef d'entreprise
- Secrétaire commerciale
- Responsables commerciaux et administratifs

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.

Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- 1 MAÎTRISER LES RÈGLES DE L'HABILITATION SIV ET INTÉGRER LES NOUVEAUTÉS DU DOMMAINE DES IMMATRICULATIONS
- 2 CONSTITUER UN DOSSIER D'IMMATRICULATION CONFORME, POUR LEUR COMPTE OU CELUI D'UN CLIENT
- 3 ASSURER UNE GESTION DOCUMENTAIRE SÉCURISÉE, RESPECTUEUSE DU RGPD ET DES RÈGLES DE L'HABILITATION
- 4 ENREGISTRER ET SUIVRE LES PRINCIPALES DÉMARCHES D'IMMATRICULATION DANS LE SIV ET L'ANTS
- 5 IDENTIFIER ET MENER LES ACTIONS CORRECTIVES NÉCESSAIRES DANS LEUR ACTIVITÉ

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes. Quatre modules en ligne (4 h 30), une heure d'études de cas, puis une classe virtuelle de 1 h 30. Module 1 – La réforme de l'habilitation, En ligne 1 h 15. Module 2 – Le SIV2 : habilitation et agrément en ligne, 1 h 15. Module 3 – Sécuriser et conserver chaque dossier, En ligne 1 h. Module 4 – Obligations au quotidien, contrôles et paiements, En ligne 1 h. Études de cas Exercices individuels corrigés, 1 h. Classe virtuelle, Webinaire en direct, 1 h 30

Supports — Documents projetés, fiches de procédures, remis à chaque participant.

Suivi de l'assiduité — Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinaire. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés dans le kDrive – conservés et joints au dossier du bénéficiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :

La réforme de l'habilitation (arrêté du 21 juillet 2026)

- Ce qui change depuis le 27 juillet 2026 : une convention d'entreprise (SIREN) signée avec le préfet du siège, puis une convention d'établissement (SIRET) par site. L'accès au SIV n'est ouvert qu'après cette seconde signature.
- Les conditions pour l'entreprise : 3 ans d'existence et d'activité, bulletin n° 2 du casier vierge pour les dirigeants et associés, enquête administrative favorable.
- Les conditions pour l'établissement : au moins 200 opérations d'immatriculation sur les 12 derniers mois, un local dédié, et les mêmes contrôles pour le gérant et chaque préposé.
- Les pièces à réunir et l'entretien préalable en préfecture.
- Durée de 3 ans, renouvellement à demander au moins 4 mois avant l'échéance.
- Les dates butoirs pour les professionnels déjà habilités : 1er août 2026 pour les conditions générales, 1er octobre 2026 pour l'ancienneté et le volume d'activité. Que faire si l'on est en retard.
- Atelier : chaque participant vérifie sa propre situation avec une grille d'autodiagnostic.

Sécuriser et conserver chaque dossier

- Le principe : opération réalisée en présence du client, sur pièces originales. Les cas où le traitement à distance reste admis.
- La vérification d'identité et des justificatifs ; les signes d'alerte d'un faux document.
- Le mandat signé et la signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié.
- En cas de doute sur un justificatif : orienter le client vers la démarche en ligne sur France Titres.
- L'archivage : 5 ans dans un coffre-fort numérique accessible aux services de l'État, puis destruction tracée.
- Données personnelles : qui accède aux dossiers, combien de temps, comment les protéger (RGPD).

Le SIV2 : habilitation et agrément en ligne

- Le portail des professionnels habilités sur France Titres (ex-ANTS) : vue d'ensemble.
- Demande d'habilitation d'entreprise pas à pas : SIREN, contacts, modes d'accès, établissements autorisés, justificatifs, envoi, signature.
- Demande d'habilitation d'établissement : profils et activités, modes d'accès, certificat, justificatifs.
- Choisir uniquement les modes d'accès réellement utilisés : formulaire web, concentrateurs, DMS.
- L'agrément pour encaisser et reverser les taxes : rôle de la DDFIP, établissement porteur, choix entre prélèvement et carte bancaire professionnelle, mandat SEPA.
- Reprendre une demande, ajouter une pièce demandée par la préfecture, modifier ses contacts ou ses établissements.
- Démonstration commentée sur captures d'écran du guide utilisateur officiel.

Obligations au quotidien, contrôles et paiements

- Un certificat par personne : un accès SIV ne se partage jamais entre collègues.
- Les délais à connaître : 3 jours ouvrés pour un changement de certificat ou de coffre-fort, 15 jours pour un changement d'adresse, de gérant, de préposé ou d'activité, 10 jours ouvrés pour répondre à un contrôle.
- Le rôle de pilotage de l'entreprise siège sur ses établissements.
- Suspension et résiliation : les motifs, la procédure contradictoire, les suspensions immédiates, l'effet en cascade entre les deux conventions.
- L'obligation de s'informer et de se former ; l'attestation sur l'honneur que le préfet peut demander.
- Le module Paiement : retrouver ses opérations du mois ou passées, lire le détail des taxes, exporter en PDF ou CSV.

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Test de positionnement, mises en situation, quiz de validation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Durée de connexion des séquences e-learning

Évaluation des acquis :

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX — Formatrice Spécialisée dans le domaine de l'automobile depuis plus de 20 ans, et notamment sur le dossier du SIV depuis sa création en 2009. — 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de l'ANTS.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance — Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Le tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'embarquement du webinaire. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

MISE EN PLACE DU DUERP DANS L'ARTISANAT



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL OU PRESENTIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
9.6/10 (35 AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :
100%

TAUX D'ASSIDUITÉ :
100 %

Session 2024.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de son entreprise artisanale, de l'identification des dangers au programme d'actions, et connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention. Formation conçue pour les métiers suivants : [bâtiment, alimentation, fabrication, services...]. Pour mettre à jour un document existant et analyser les accidents du travail, voir la formation « Mettre à jour le DUERP dans l'artisanat ».

Prérequis :

Aucun prérequis de connaissances. Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.

Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

7 heures à distance réparties sur 1 journée : séquences e-learning : 2h ; exercices d'application : 3h ; classe virtuelle : 2h.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : FAFCEA (chefs d'entreprise artisanale et conjoints), plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement.

Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pour qui :

- Chefs d'entreprise artisanale et conjoints collaborateurs
- salariés désignés compétents en santé et sécurité au travail
- membres du CSE ou de la CSSCT le cas échéant.

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

ÉLABORER ET UTILISER LE DOCUMENT UNIQUE.

2

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LE COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (C2P).

3

UTILISER LES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS DU LOGICIEL POUR GÉRER LE DOCUMENT UNIQUE.

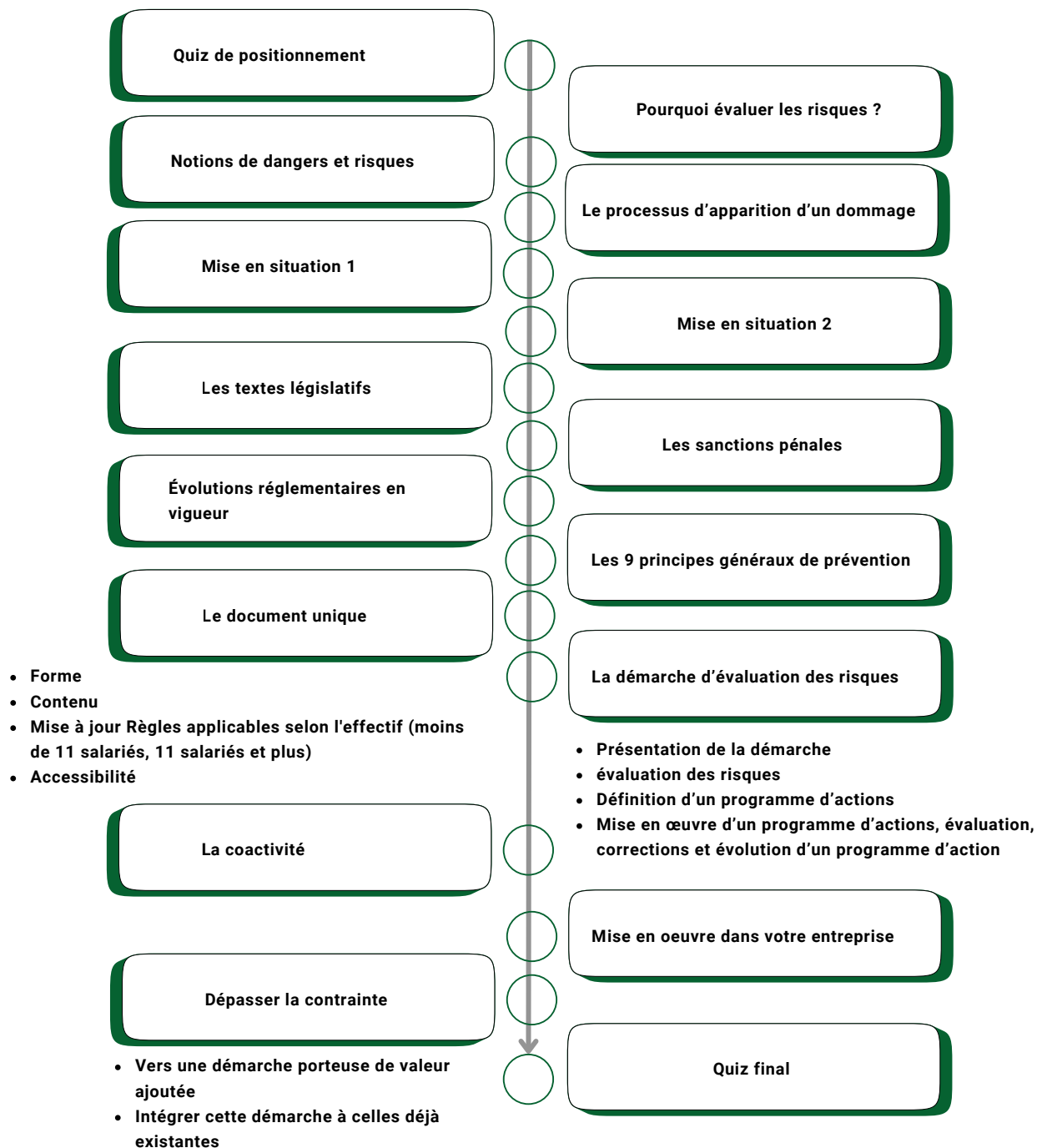
RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Documents projetés, fiches de procédures, remis à chaque participant.

Suivi de l'assiduité — Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinaire. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés dans le kDrive – conservés et joints au dossier du bénéficiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- relevés de connexion horodatés des séquences e-learning,
- émargement électronique du webinaire,
- certificat de réalisation.
- Évaluation des acquis : quiz de positionnement ; mises en situation 1 et 2 (cas tirés des métiers de l'artisanat) ; quiz final (seuil de réussite : [] %).

Évaluation des acquis :

- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX — Formatrice spécialisée en santé et sécurité au travail depuis plus de 20 ans (responsable QSE, IPRP, gestes et postures, PRAP).

Engagements : adapter les cas pratiques aux situations réellement rencontrées ; répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning sous 48 heures ouvrées ; maintenir une veille sur la réglementation en santé et sécurité au travail, notamment sur le document unique et le C2P ; prendre en compte les retours des participants. — 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance — Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement du webinar. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

MISE EN PLACE DU DUERP DANS L'AUTOMOBILE



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
9.6/10 (109 AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :
100%

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON RECUEILLIE

Session 2024.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de son entreprise, de l'identification des dangers au programme d'actions, et connaître les obligations de l'employeur en matière de prévention. Pour mettre à jour un document existant et analyser les accidents du travail, voir la formation « Mettre à jour le DUERP dans l'automobile ».

Prérequis :

Aucun prérequis de connaissances.

Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

Accès au logiciel : fourni par FPA-HSE pendant la formation.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.

Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

7 heures à distance réparties sur 1 journée : séquences e-learning : 2h ; exercices d'application : 3h ; classe virtuelle : 2h.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pour qui :

- Chefs d'entreprise du secteur automobile
- salariés désignés compétents en santé et sécurité au travail
- responsables QSE ou HSE
- membres du CSE ou de la CSSCT.

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

ÉLABORER ET UTILISER LE DOCUMENT UNIQUE.

2

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LE COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (C2P).

3

UTILISER LES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS DU LOGICIEL POUR GÉRER LE DOCUMENT UNIQUE.

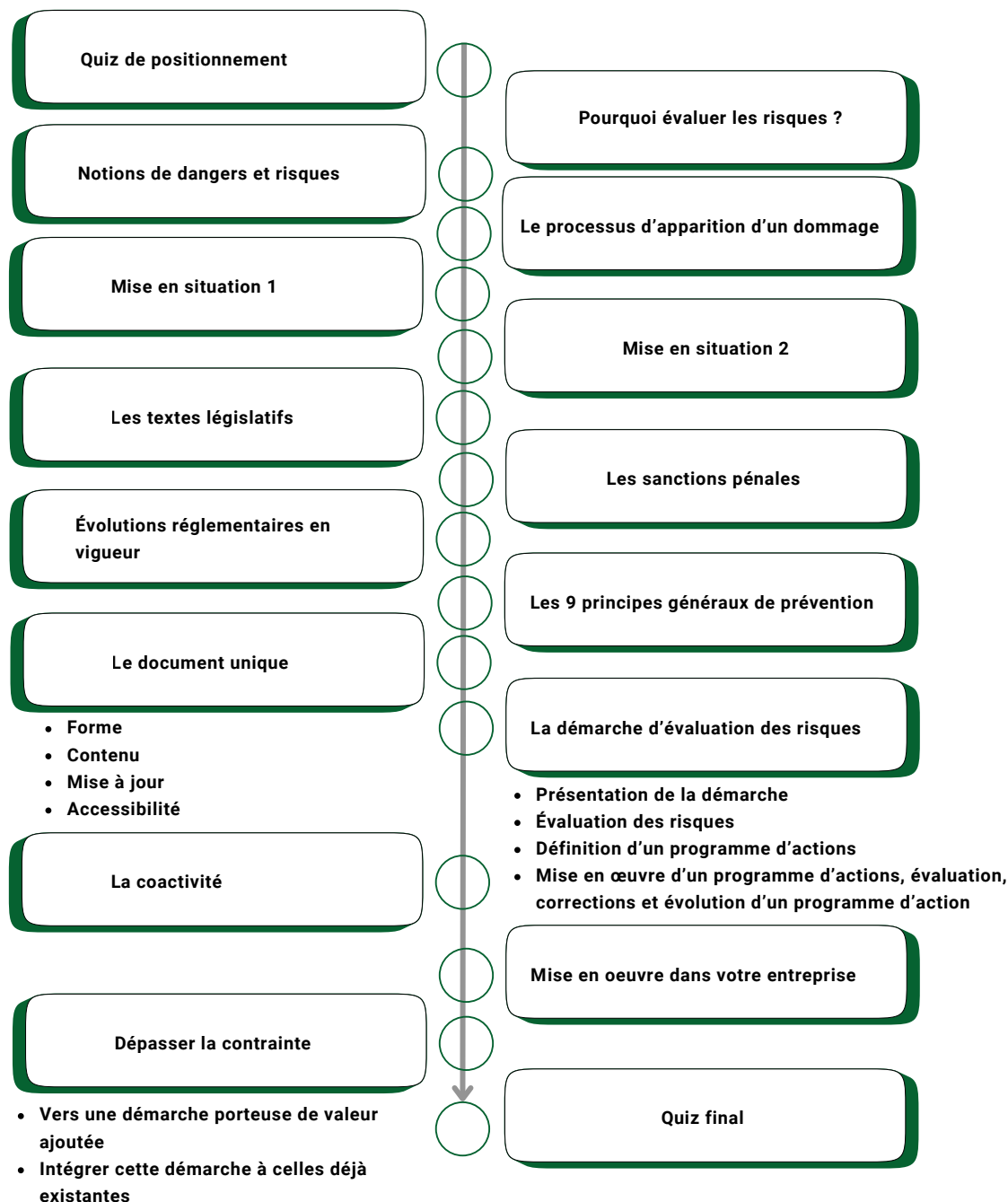
RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Trame de DUERP, grille de cotation des risques, modèle de plan d'actions, supports mis à disposition en ligne.

Suivi de l'assiduité — Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinar. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés et joints au dossier du bénéficiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Relevés de connexion horodatés des séquences e-learning,
- émargement électronique de la classe virtuelle,
- certificat de réalisation.

Évaluation des acquis :

- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation
- Quiz de positionnement ; mises en situation 1 et 2 ; quiz final, seuil de réussite : 70 % ; réalisation d'une unité de travail du DUERP dans le logiciel.

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX – Formatrice Spécialisée dans le domaine de l'automobile depuis plus de 20 ans, notamment dans le domaine de la santé sécurité au travail (Responsable QSE, IPRP, Geste et Posture, Prap) – 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les cas pratiques aux situations réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur la réglementation en santé et sécurité au travail, notamment sur le document unique et le C2P.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance – Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles – Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap – DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information – Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement – Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations – 06.66.85.03.37 – signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant – 06.18.30.36.01 – president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement – Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue – Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement du webinar. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations – Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours – Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

METTRE À JOUR LE DUERP DANS L'ARTISANAT



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
/10 (AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :
100%

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON RECUEILLIE

Session 2024.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Analyser les situations de travail dangereuses et les Accidents du Travail pour déployer des actions de prévention

Prérequis :

Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.

Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pour qui :

- Chef d'entreprise
- Membre du CHSCT

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

IDENTIFIER LES SITUATIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES

2

RÉALISER L'OBSERVATION ET L'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES

3

ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

4

ÉVALUER LES RISQUES ET IDENTIFIER LES MESURES DE PRÉVENTION À DÉPLOYER

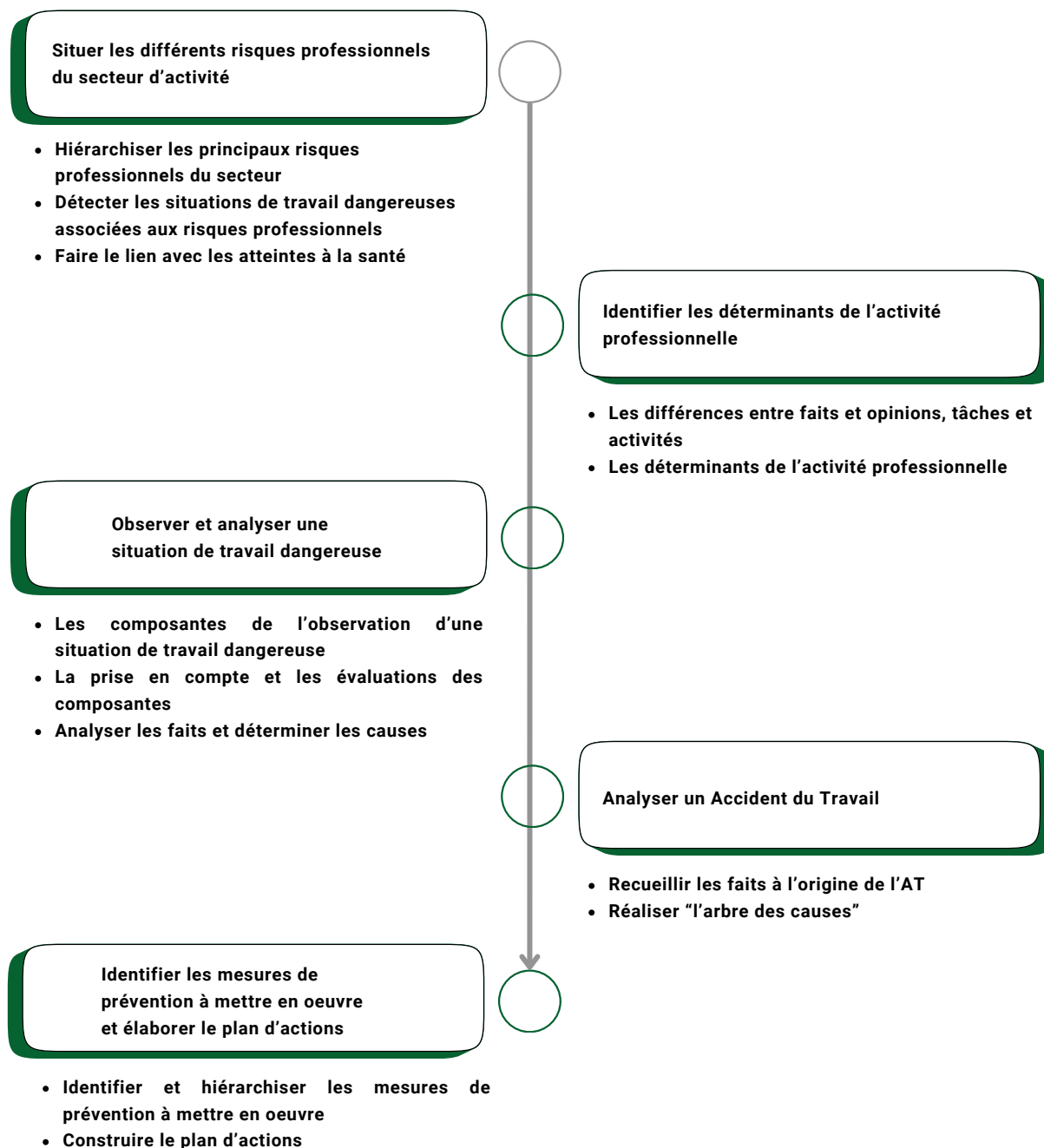
RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Documents projetés, fiches de procédures, remis à chaque participant.

Suivi de l'assiduité — Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinaire. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés dans le kDrive – conservés et joints au dossier du bénéficiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Test de positionnement, mises en situation, quiz de validation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Durée de connexion des séquences e-learning

Évaluation des acquis :

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX – Formatrice Spécialisée dans le domaine de l'automobile depuis plus de 20 ans, notamment dans le domaine de la santé sécurité au travail (Responsable QSE, IPRP, Geste et Posture, Prap) – 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de l'ANTS.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance – Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles – Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap – DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information – Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement – Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations – 06.66.85.03.37 – signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant – 06.18.30.36.01 – president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement – Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue – Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement du webinar. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations – Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours – Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

METTRE À JOUR LE DUERP DANS L'AUTOMOBILE



DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
DISTANCIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
/10 (AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :
100%

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON RECUEILLIE

Session 2024.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Analyser les situations de travail dangereuses et les Accidents du Travail pour déployer des actions de prévention

Prérequis :

Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du bénéficiaire et la disponibilité des équipements requis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation avec les accès à la plateforme est adressée au participant.

Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pour qui :

- Chef d'entreprise
- Membre du CHSCT

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- 1 IDENTIFIER LES SITUATIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES
- 2 RÉALISER L'OBSERVATION ET L'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES
- 3 ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
- 4 ÉVALUER LES RISQUES ET IDENTIFIER LES MESURES DE PRÉVENTION À DÉPLOYER

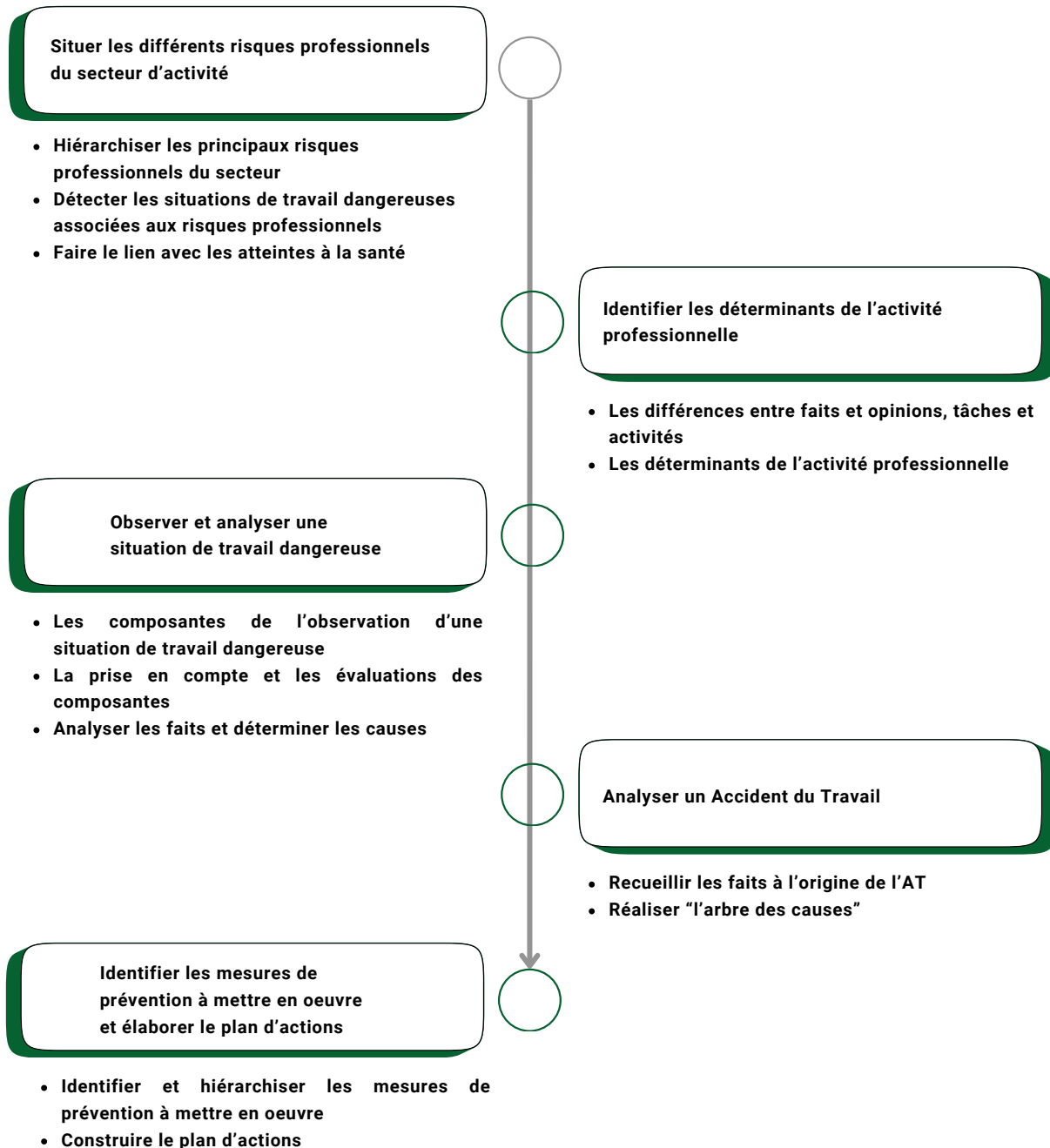
RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes — Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports — Documents projetés, fiches de procédures, remis à chaque participant.

Suivi de l'assiduité — Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinaire. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés dans le kDrive — conservés et joints au dossier du bénéficiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Test de positionnement, mises en situation, quiz de validation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Durée de connexion des séquences e-learning

Évaluation des acquis :

- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX – Formatrice Spécialisée dans le domaine de l'automobile depuis plus de 20 ans, notamment dans le domaine de la santé sécurité au travail (Responsable QSE, IPRP, Geste et Posture, Prap) – 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de l'ANTS.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance – Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles – Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap – DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information – Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement – Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations – 06.66.85.03.37 – signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant – 06.18.30.36.01 – president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement – Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue – Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement du webinaire. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations – Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours – Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

RISQUES ERGONOMIQUES ET DEMARCHE TUTOPREV'



ACTION À L'INITIATIVE DE LA FNA ALSACE-LORRAINE
(FÉDÉRATION NATIONALE DE L'AUTOMOBILE)

DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CARSAT « SALAIRE PRÉVENTEUR ».

DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
SUR DEVIS*

FORMATION :
PRÉSENTIEL / DISTANCIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 12 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

Formation ouverte en 2026 : aucune session n'est close à ce jour, aucun indicateur de résultat n'est donc disponible.

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE ERGONOMIQUE ET DÉMARCHE TUTOPREV' (INRS – ED 4462)

Prérequis :

Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pour qui :

- Chef d'entreprise secteur automobile
- Responsable d'atelier / chef d'équipe
- Tuteur / maître d'apprentissage / maître de stage
- Formateur en établissement (lycée, CFA) ou en entreprise
- Responsable hygiène, sécurité et environnement (HSE)

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin de l'entreprise et le profil des participants. L'entrée en formation est formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée aux participants. Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Tarif : sur devis. Cette action s'inscrit dans le dispositif Carsat « salaire préventeur » porté par la FNA Alsace-Lorraine : le financement peut être pris en charge dans ce cadre.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

IDENTIFIER LES DANGERS ET ANALYSER LES SITUATIONS DE TRAVAIL SOUS L'ANGLE ERGONOMIQUE DANS LES ACTIVITÉS DU SECTEUR AUTOMOBILE

2

APPRÉHENDER LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE RISQUES PROFESSIONNELS DU SECTEUR AUTOMOBILE ET LEUR DIMENSION ERGONOMIQUE (POSTURES, MANUTENTIONS, ADAPTATION DU POSTE À L'HOMME)

3

COMPÉTENCE TECHNIQUE : LE PARTICIPANT SERA CAPABLE DE CONDUIRE UNE ANALYSE ERGONOMIQUE D'UNE SITUATION DE TRAVAIL ET DE PROPOSER DES MESURES DE PRÉVENTION ADAPTÉES SELON LA DÉMARCHE TUTOPREV'

4

COMPÉTENCE DE PILOTAGE ET DE SUIVI : LE PARTICIPANT SERA CAPABLE D'UTILISER LES SUPPORTS D'OBSERVATION TUTOPREV' COMME OUTILS D'ANALYSE ERGONOMIQUE ET DE TRANSMETTRE LES CONSTATS AUX ACTEURS CONCERNÉS DE L'ENTREPRISE

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes – Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports – Documents supports de formation projetés (brochure INRS ED 4462, fiches familles de risques, supports d'observation)

Exposés théoriques, Étude de cas concrets / Exercices d'application sur situations réelles, Quiz / Évaluations, Mise à disposition en ligne de documents supports pendant la formation.

Suivi de l'assiduité – Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinar. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés dans le kDrive – conservés et joints au dossier du bénéficiaire.



CONTENU DE LA FORMATION :

INTRODUCTION & RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

- Contexte de la santé et sécurité au travail dans le secteur automobile
- Présentation de la démarche TutoPrév' de l'INRS et de ses trois partenaires (école, entreprise, institution Prévention)
- Fondements de l'analyse ergonomique : travail prescrit vs travail réel, activité, tâche, situation de travail
- L'ergonomie comme approche centrale : adapter le travail à l'Homme (et non l'inverse) – principe n° 4 des principes généraux de prévention
- Enjeux humains et économiques pour l'entreprise (AT/MP, TMS, coûts directs et indirects, sinistralité des nouveaux embauchés)
- Processus d'apparition d'un dommage : danger, situation dangereuse, événement dangereux, dommage (norme ISO 14121)
- Les 9 principes généraux de prévention (article L. 4121-2 du Code du travail)
- Synthèse réglementaire sur les travaux interdits et réglementés pour les jeunes au travail et en formation professionnelle

RISQUES CHIMIQUES, PHYSIQUES ET ORGANISATIONNELS (PARTIE 2)

- Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets – risque chimique (peintures, solvants, huiles, gaz d'échappement, poussières, amiante, FCR)
- Risques liés aux agents biologiques
- Risques et nuisances liés au bruit (mesurage, VLE, protection collective et individuelle)
- Risques liés aux ambiances thermiques (chaud, froid, courants d'air) – confort ergonomique du poste
- Risques d'incendie et d'explosion (ATEX, stockage de produits inflammables, opérations de soudage)
- Risques liés à l'électricité (habilitation électrique, véhicules électriques et hybrides)
- Risques liés à l'éclairage du poste de travail – exigence ergonomique de la tâche visuelle
- Risques liés aux rayonnements (UV soudage, optiques)
- Risques psychosociaux (RPS) et organisation du travail – dimension ergonomique organisationnelle

EXERCICES D'ANALYSE ERGONOMIQUE & SYNTHÈSE

- Exercices pratiques : analyse ergonomique de situations de travail à partir de cas concrets (photos, vidéos d'atelier)
- Repérage des dangers, analyse de l'activité réelle et proposition de mesures de prévention hiérarchisées
- Synthèse : échange collectif, retours d'expérience, questions-réponses
- Remise du certificat de réalisation et du support pédagogique complet (brochure INRS ED 4462)

RISQUES À DOMINANTE ERGONOMIQUE ET PHYSIQUE (PARTIE 1)

- Risques de chute, trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement
- Risques de chute de hauteur (ponts élévateurs, fosses, travail en hauteur)
- Risques liés aux circulations internes de véhicules dans l'atelier
- Risques routiers en mission (essais, convoyage)
- Charge physique de travail : postures contraignantes, gestes répétitifs, efforts – analyse ergonomique du poste
- Manutentions manuelles et mécaniques (cric, chandelles, ponts, palans) – aide à la décision ergonomique
- Troubles musculo-squelettiques (TMS) : facteurs de risque, repérage, prévention
- Risques liés aux équipements de travail (outils portatifs, machines, pneumatiques) – conception ergonomique
- Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets

LES SUPPORTS D'OBSERVATION TUTOPREV' COMME OUTILS D'ANALYSE ERGONOMIQUE

- Questionnaire entreprise : caractériser l'établissement d'accueil
- Questionnaire « Conditions d'intervention – Environnement et ambiance de travail » (grille ergonomique)
- Questionnaire « Carrosserie : tôlerie, peinture » – postures, efforts, environnement
- Questionnaire « Carrosserie : remplacement d'élément »
- Questionnaire « Préparation de véhicule VO/VN »
- Questionnaire « Diagnostic : recherche de panne ou de dysfonctionnement »
- Questionnaire « Changement d'organe mécanique »
- Questionnaire « Service rapide »
- Grille d'analyse ergonomique d'une situation à risque et formulation de suggestions de prévention

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Test de positionnement, mises en situation, quiz de validation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Durée de connexion des séquences e-learning

Évaluation des acquis :

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX — Formatrice spécialisée dans le domaine de la prévention des risques professionnels du secteur automobile depuis plus de 20 ans, formée à la démarche TutoPrév' de l'INRS et au référentiel santé-sécurité au travail du secteur de la réparation automobile. — 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de l'ANTS.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance — Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'embarquement du webinaire. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

PRÉVENTION DES RISQUES PHYSIQUES ET ERGONOMIQUES



ACTION PROPOSÉE À L'INITIATIVE DE LA FNA ALSACE-LORRAINE
(FÉDÉRATION NATIONALE DE L'AUTOMOBILE). ORGANISME DE
FORMATION : FPA-HSE FRANCE.

DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
SUR DEVIS*

FORMATION :
PRÉSENTIEL / DISTANCIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 12 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

Formation ouverte en 2026 : aucune session n'est close à ce jour, aucun indicateur de résultat n'est donc disponible.

PROGRAMME DE LA FORMATION

APPROCHE ERGONOMIQUE ET DÉMARCHE TUTOPRÉV' (INRS – ED 4462)

Prérequis :

Chaque apprenant doit disposer des équipements suivants pour suivre la formation dans de bonnes conditions :

- Un ordinateur (portable ou fixe) en bon état de fonctionnement,
- Une connexion Internet stable (fibre, ADSL ou 4G minimum),
- Un navigateur à jour (Chrome, Firefox, Safari ou Edge),
- Un casque audio avec micro ou des écouteurs,
- Une webcam fonctionnelle (obligatoire pour les classes virtuelles et les évaluations à distance),
- Une adresse e-mail active pour la communication avec l'équipe pédagogique.

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pour qui :

- Chef d'entreprise secteur automobile
- Responsable d'atelier / chef d'équipe
- Tuteur / maître d'apprentissage / maître de stage
- Formateur en établissement (lycée, CFA) ou en entreprise
- Responsable hygiène, sécurité et environnement (HSE)

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin de l'entreprise et le profil des participants. L'entrée en formation est formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée aux participants. Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Tarif : sur devis. Cette action s'inscrit dans le dispositif Carsat « salaire préventeur » porté par la FNA Alsace-Lorraine : le financement peut être pris en charge dans ce cadre.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

IDENTIFIER LES DANGERS ET ANALYSER LES SITUATIONS DE TRAVAIL SOUS L'ANGLE ERGONOMIQUE DANS LES ACTIVITÉS DU SECTEUR AUTOMOBILE

2

APPRÉHENDER LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE RISQUES PROFESSIONNELS DU SECTEUR AUTOMOBILE ET LEUR DIMENSION ERGONOMIQUE (POSTURES, MANUTENTIONS, ADAPTATION DU POSTE À L'HOMME)

3

COMPÉTENCE TECHNIQUE : LE PARTICIPANT SERA CAPABLE DE CONDUIRE UNE ANALYSE ERGONOMIQUE D'UNE SITUATION DE TRAVAIL ET DE PROPOSER DES MESURES DE PRÉVENTION ADAPTÉES SELON LA DÉMARCHE TUTOPRÉV'

4

COMPÉTENCE DE PILOTAGE ET DE SUIVI : LE PARTICIPANT SERA CAPABLE D'UTILISER LES SUPPORTS D'OBSERVATION TUTOPRÉV' COMME OUTILS D'ANALYSE ERGONOMIQUE ET DE TRANSMETTRE LES CONSTATS AUX ACTEURS CONCERNÉS DE L'ENTREPRISE

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Méthodes – Expositives, participatives et actives. Travaux individuels et en sous-groupes.

Supports – Documents supports de formation projetés (brochure INRS ED 4462, fiches familles de risques, supports d'observation)

Exposés théoriques, Étude de cas concrets / Exercices d'application sur situations réelles, Quiz / Évaluations, Mise à disposition en ligne de documents supports pendant la formation.

Suivi de l'assiduité – Relevés de connexion horodatés pour les séquences e-learning, avec durée effective par module. Émargement électronique par demi-journée pour le webinar. Validation des quiz de progression conditionnant l'accès à la séquence suivante. Les relevés sont conservés dans le kDrive – conservés et joints au dossier du bénéficiaire.



CONTENU DE LA FORMATION :

INTRODUCTION & RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

- Contexte de la santé et sécurité au travail dans le secteur automobile
- Présentation de la démarche TutoPrev' de l'INRS et de ses trois partenaires (école, entreprise, institution Prévention)
- Fondements de l'analyse ergonomique : travail prescrit vs travail réel, activité, tâche, situation de travail
- L'ergonomie comme approche centrale : adapter le travail à l'Homme (et non l'inverse) – principe n° 4 des principes généraux de prévention
- Enjeux humains et économiques pour l'entreprise (AT/MP, TMS, coûts directs et indirects, sinistralité des nouveaux embauchés)
- Processus d'apparition d'un dommage : danger, situation dangereuse, événement dangereux, dommage (norme ISO 14121)
- Les 9 principes généraux de prévention (article L. 4121-2 du Code du travail)
- Synthèse réglementaire sur les travaux interdits et réglementés pour les jeunes au travail et en formation professionnelle

RISQUES CHIMIQUES, PHYSIQUES ET ORGANISATIONNELS (PARTIE 2)

- Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets – risque chimique (peintures, solvants, huiles, gaz d'échappement, poussières, amiante, FCR)
- Risques liés aux agents biologiques
- Risques et nuisances liés au bruit (mesurage, VLE, protection collective et individuelle)
- Risques liés aux ambiances thermiques (chaud, froid, courants d'air) – confort ergonomique du poste
- Risques d'incendie et d'explosion (ATEX, stockage de produits inflammables, opérations de soudage)
- Risques liés à l'électricité (habilitation électrique, véhicules électriques et hybrides)
- Risques liés à l'éclairage du poste de travail – exigence ergonomique de la tâche visuelle
- Risques liés aux rayonnements (UV soudage, optiques)
- Risques psychosociaux (RPS) et organisation du travail – dimension ergonomique organisationnelle

EXERCICES D'ANALYSE ERGONOMIQUE & SYNTHÈSE

- Exercices pratiques : analyse ergonomique de situations de travail à partir de cas concrets (photos, vidéos d'atelier)
- Repérage des dangers, analyse de l'activité réelle et proposition de mesures de prévention hiérarchisées
- Synthèse : échange collectif, retours d'expérience, questions-réponses
- Remise du certificat de réalisation et du support pédagogique complet (brochure INRS ED 4462)

RISQUES À DOMINANTE ERGONOMIQUE ET PHYSIQUE (PARTIE 1)

- Risques de chute, trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement
- Risques de chute de hauteur (ponts élévateurs, fosses, travail en hauteur)
- Risques liés aux circulations internes de véhicules dans l'atelier
- Risques routiers en mission (essais, convoyage)
- Charge physique de travail : postures contraignantes, gestes répétitifs, efforts – analyse ergonomique du poste
- Manutentions manuelles et mécaniques (crics, chandelles, ponts, palans) – aide à la décision ergonomique
- Troubles musculo-squelettiques (TMS) : facteurs de risque, repérage, prévention
- Risques liés aux équipements de travail (outils portatifs, machines, pneumatiques) – conception ergonomique
- Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets

LES SUPPORTS D'OBSERVATION TUTOPREV' COMME OUTILS D'ANALYSE ERGONOMIQUE

- Questionnaire entreprise : caractériser l'établissement d'accueil
- Questionnaire « Conditions d'intervention – Environnement et ambiance de travail » (grille ergonomique)
- Questionnaire « Carrosserie : tôlerie, peinture » – postures, efforts, environnement
- Questionnaire « Carrosserie : remplacement d'élément »
- Questionnaire « Préparation de véhicule VO/VN »
- Questionnaire « Diagnostic : recherche de panne ou de dysfonctionnement »
- Questionnaire « Changement d'organe mécanique »
- Questionnaire « Service rapide »
- Grille d'analyse ergonomique d'une situation à risque et formulation de suggestions de prévention

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Test de positionnement, mises en situation, quiz de validation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Durée de connexion des séquences e-learning

Évaluation des acquis :

- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin de formation, portant sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la plateforme, des séquences et du webinaire.
- Le cas échéant, recueil des appréciations de l'entreprise et du financeur.

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Louisa DUREUX — Formatrice spécialisée dans le domaine de la prévention des risques professionnels du secteur automobile depuis plus de 20 ans, formée à la démarche TutoPrév' de l'INRS et au référentiel santé-sécurité au travail du secteur de la réparation automobile. — 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de l'ANTS.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance — Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfaction : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'embarquement du webinaire. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

FORMATION "SÉCURITÉ INCENDIE - INITIATION"



DÉLAI D'ACCÈS :
48 HEURES

DURÉE :
2 HEURES

PRIX :
75€ HT - 90€ TTC / PERS*

FORMATION :
PRESENTIEL

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

FORMATION À PARTIR DE :
2 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
10/10 (10 AVIS)

TAUX DE RÉUSSITE :
100%

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON RECUEILLIE

Toutes sessions confondues, 10 participants en tout entre 2024 et 2025 **

PROGRAMME DE LA FORMATION

Pour qui :

- Tous les salariés

Prérequis :

Aucun

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de définir le nombre de participants, le lieu et la date de la session. L'entrée en formation est formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée aux participants. Délai d'accès : 48 heures à compter de la validation du dossier.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 75 € HT, soit 90 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président

est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

LA FORMATION INITIATION SÉCURITÉ INCENDIE A POUR OBJECTIF DE PRÉPARER LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT À INTERVENIR FACE À UN DÉBUT D'INCENDIE EN UTILISANT LES MOYENS DE PREMIÈRE INTERVENTION

2

A ÉVACUER LE PERSONNEL LORS D'UN DÉBUT D'INCENDIE

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Apport théorique sur support projeté avec photos. Démonstration par le formateur. Exercice pratique sur bac à feu. Différents types d'extincteurs mis à disposition.

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Feuille de présence émarginée
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Évaluation des acquis :

- Questions orales ou écrites, mises en situation sur bac à feu

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire de fin de formation

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

CONTENU DE LA FORMATION :

La combustion

- Le feu
- Le triangle du feu
- Combustible / Source d'énergie / Comburant

Équation du sinistre

- Éclosion
- Propagation
- Destruction
- Lois et méthodes de la sécurité incendie
- Étude des causes d'éclosion des incendies - explosions

Les classes de feu

- Classe de A à F
- Feu d'origine électrique
- Propagation de la combustion

Les produits extincteurs

- L'eau
- La poudre
- Le CO₂

Les types d'extincteurs

- Extincteur à pression permanente
- Extincteur à pression auxiliaire

Les Robinets d'Incendie Armés (RIA)

- Composition
- Emplacement
- Description

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formateur spécialisé dans le domaine de l'automobile depuis plus de 10 ans et notamment dans le domaine de la sécurité au travail (Contrôleur VGP pour l'installation électrique, incendie et le levage, Formateur SST, Formateur PRAP, habilitation électrique et CAP AVAE). DUREUX Frédéric - ☎ 06.18.30.36.01 - info@fpa-hse.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les cas pratiques aux procédures réellement rencontrées par les participants.
- Répondre aux questions posées pendant les séquences e-learning dans un délai de 48 heures ouvrées.
- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires du système d'immatriculation et des téléprocédures de l'ANTS.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité de la formation à distance – Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles, lisibles par lecteur d'écran. La plateforme permet l'affichage en plein écran et le sous-titrage automatique ; les séquences enregistrées sont sous-titrées sur demande. Le rythme des séquences e-learning est libre, dans la limite de la durée de la session.
- Aménagements possibles – Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, assistance technique à la connexion, remise anticipée des supports.
- Référent handicap – DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information – Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement – Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :
DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations – 06.66.85.03.37 – signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant – 06.18.30.36.01 – president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement – Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue – Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir des relevés de connexion et de l'émargement du webinaire. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations – Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours – Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07

76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 01/07/2024
Dernière mise à jour le 17/08/2026
Version du programme : 6

SÉCURITÉ INCENDIE - PERFECTIONNEMENT



SESSION INTRA-ENTREPRISE

DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
PRÉSENTIEL - INTRA

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

FORMATION À PARTIR DE :
3 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

*Pas de session close à ce jour***

PROGRAMME DE LA FORMATION

Perfectionner sa capacité à intervenir sur un début d'incendie et à organiser l'évacuation, à partir des risques et des installations propres à l'établissement. Formation réalisée en intra-entreprise, avec exercices pratiques sur feux réels. Pour une première approche, voir la formation « Sécurité incendie – initiation » (2 heures).

Pour qui :

- salariés déjà sensibilisés à la sécurité incendie,
- équipiers de première intervention,
- membres du personnel désignés pour l'évacuation

Prérequis :

- avoir suivi une formation d'initiation ou justifier d'une pratique des moyens de première intervention
- tenue adaptée à l'exercice pratique

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de définir le nombre de participants, le lieu et la date de la session. L'entrée en formation est formalisée par la signature d'une convention, puis une convocation est adressée aux participants. Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier.

7 heures en présentiel, dans les locaux de l'entreprise, de 3 à 8 participants. L'exercice sur bac à feu se déroule sur un espace extérieur dégagé et sécurisé, mis à disposition par l'entreprise.

Financement :

Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif : 500 € HT, soit 600 € TTC. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

IDENTIFIER LES RISQUES D'INCENDIE PROPRES À SON ÉTABLISSEMENT.

2

CHOISIR ET METTRE EN ŒUVRE LE MOYEN D'EXTINCTION ADAPTÉ À CHAQUE TYPE DE FEU, EXTINCTEURS ET RIA.

3

APPLIQUER LES CONSIGNES D'ALERTE ET D'ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

4

TENIR SON RÔLE LORS D'UN EXERCICE D'ÉVACUATION (GUIDE-FILE, SERRE-FILE, CHARGÉ DE SÉCURITÉ).

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

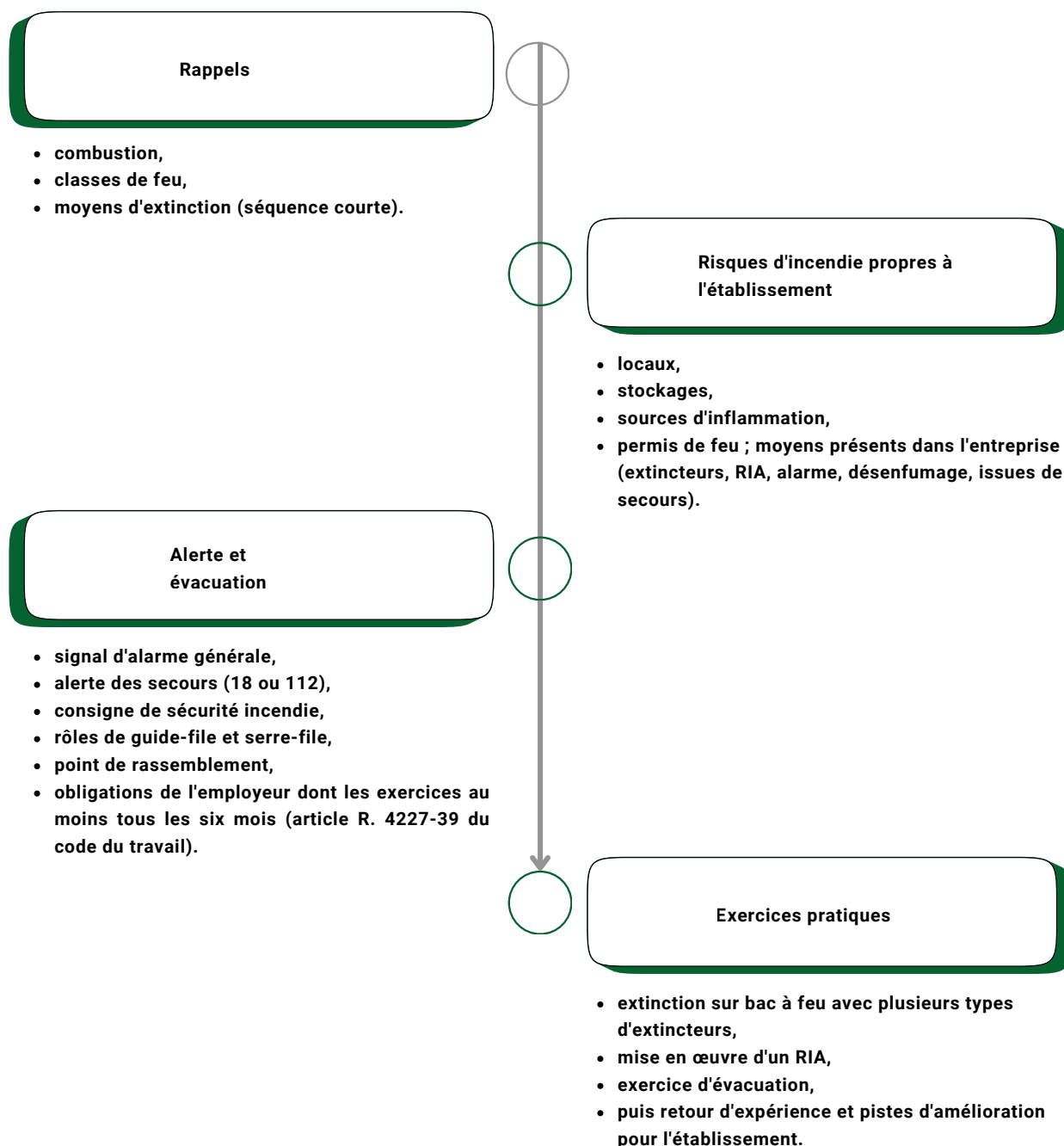
Méthodes — Apport théorique sur support projeté avec photos, démonstration par le formateur, exercices pratiques.

Moyens — Bac à feu, différents types d'extincteurs, RIA si concerné.

Supports — support projeté, fiche mémo sur les consignes d'alerte et d'évacuation remis aux participants.



CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Feuille de présence émarginée
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Évaluation des acquis :

- Questions orales en cours de formation ;
- évaluation finale : mise en œuvre d'un extincteur et d'un RIA sur bac à feu, et restitution des consignes d'alerte et d'évacuation, observées avec une grille.

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire de fin de formation

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formateur spécialisé dans le domaine de l'automobile depuis plus de 10 ans et notamment dans le domaine de la sécurité au travail (Contrôleur VGP pour l'installation électrique, incendie et le levage, Formateur SST, Formateur PRAP, habilitation électrique et CAP AVAE). DUREUX Frédéric - ☎ 06.18.30.36.01 - info@fpa-hse.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les exemples et les exercices aux locaux, aux activités et aux moyens de l'entreprise.
- Assurer la sécurité de l'exercice sur bac à feu.
- Maintenir une veille sur la réglementation incendie applicable aux lieux de travail.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — La formation se déroulant dans l'entreprise d'accueil, les conditions d'accès sont examinées avec elle avant la session.
- Exercice pratique — Il se déroule debout, à proximité d'un bac à feu ; les conditions de participation et les adaptations possibles sont examinées avec le référent handicap avant la formation.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :
DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr
DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir de la feuille d'émargement. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

SÉCURITÉ INCENDIE - PERFECTIONNEMENT



SESSION INTER-ENTREPRISES

DÉLAI D'ACCÈS :
72 HEURES

DURÉE :
7 HEURES (1J)

PRIX :
500 € HT / 600 € TTC*

FORMATION :
PRÉSENTIEL - INTER

PARCOURS :
ACTION DE FORMATION

FORMATION À PARTIR DE :
3 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ASSIDUITÉ :
NON DISPONIBLE

*Pas de session close à ce jour***

PROGRAMME DE LA FORMATION

Perfectionner sa capacité à intervenir sur un début d'incendie et à appliquer les consignes d'évacuation, avec des exercices pratiques sur feux réels. Session inter-entreprises ouverte aux salariés de plusieurs établissements, dans nos locaux. Cette formation existe aussi en intra-entreprise, à partir des locaux et des moyens de votre établissement. Pour une première approche, voir la formation « Sécurité incendie – initiation » (2 heures).

Pour qui :

- salariés déjà sensibilisés à la sécurité incendie,
- équipiers de première intervention,
- membres du personnel désignés pour l'évacuation

Prérequis :

- avoir suivi une formation d'initiation ou justifier d'une pratique des moyens de première intervention
- tenue adaptée à l'exercice pratique

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un échange préalable permet de vérifier l'adéquation de la formation au besoin et le niveau du participant. L'inscription est formalisée par une convention, puis une convocation précisant le lieu, les horaires et la tenue demandée est adressée. Délai d'accès : 72 heures à compter de la validation du dossier, sous réserve de places disponibles.

7 heures en présentiel, dans un local dédié, 12 route du Donon, 88110 Allarmont, de 3 à 8 participants. L'exercice sur bac à feu se déroule sur un espace extérieur dégagé et sécurisé.

Financement :

Tarif : 500 € HT par participant, soit 600 € TTC. Financements mobilisables selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, OPCO, France Travail, Région, autofinancement. Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Contacts *** :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1 IDENTIFIER LES SITUATIONS À RISQUE D'INCENDIE DANS SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.

2 CHOISIR ET METTRE EN ŒUVRE LE MOYEN D'EXTINCTION ADAPTÉ À CHAQUE TYPE DE FEU, EXTINCTEURS ET RIA.

3 APPLIQUER LES CONSIGNES D'ALERTE ET D'ÉVACUATION DE SON ÉTABLISSEMENT.

4 TENIR SON RÔLE LORS D'UN EXERCICE D'ÉVACUATION (GUIDE-FILE, SERRE-FILE).

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

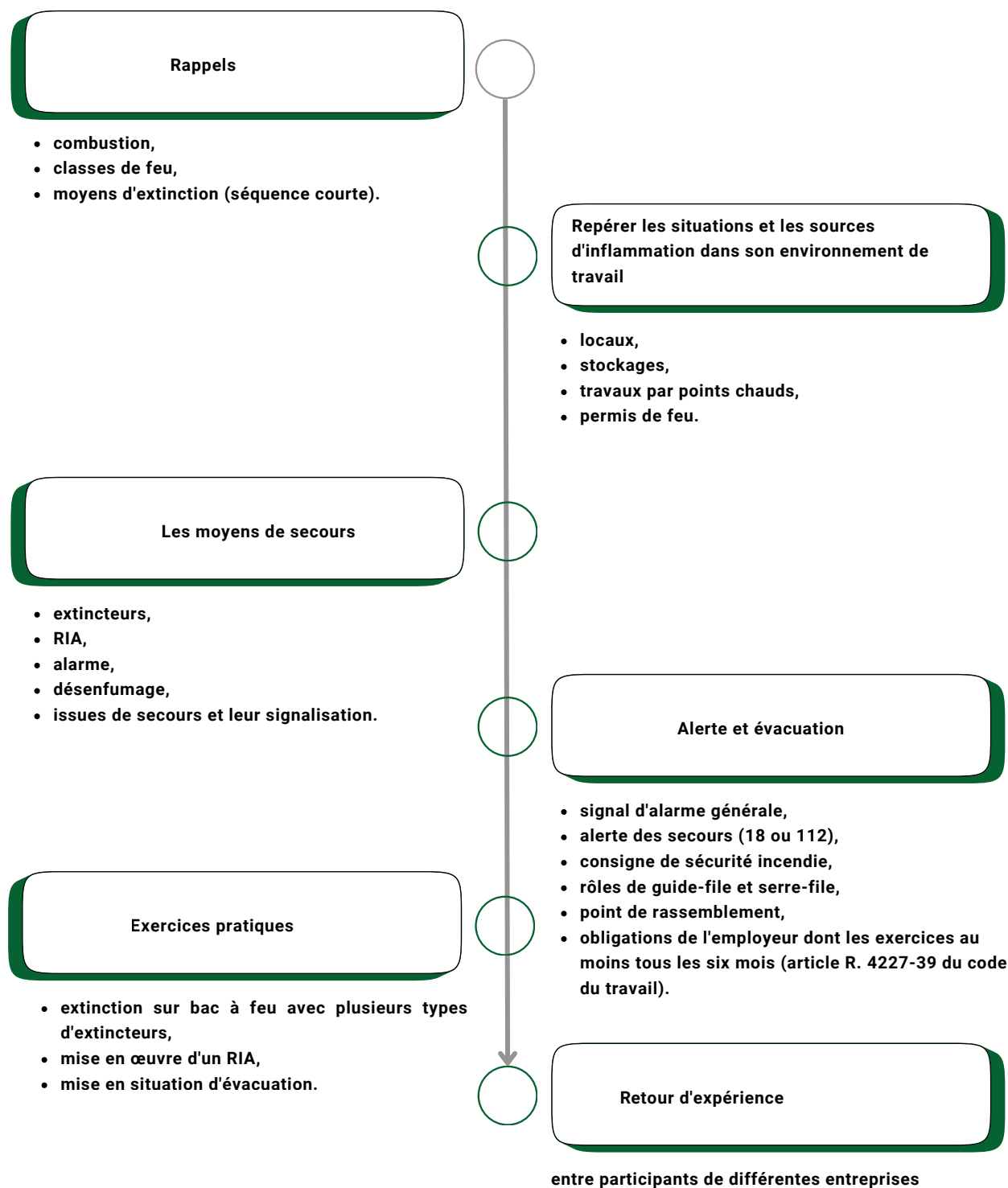
Méthodes – Apport théorique sur support projeté avec photos, démonstration par le formateur, exercices pratiques.

Moyens – Bac à feu, différents types d'extincteurs, RIA.

Supports – support projeté, fiche mémo sur les consignes d'alerte et d'évacuation remis aux participants.



CONTENU DE LA FORMATION :



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ****

Suivi de l'exécution :

- Feuille de présence émarginée
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Évaluation des acquis :

- Questions orales en cours de formation ;
- évaluation finale : mise en œuvre d'un extincteur et d'un RIA sur bac à feu, et restitution des consignes d'alerte et d'évacuation, observées avec une grille.

Sanction de la formation :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat de réalisation. Cette formation ne donne lieu à aucune certification enregistrée au RNCP ni au répertoire spécifique.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire de fin de formation

Amélioration continue :

Les résultats sont analysés en revue de direction annuelle et donnent lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formateur spécialisé dans le domaine de l'automobile depuis plus de 10 ans et notamment dans le domaine de la sécurité au travail (Contrôleur VGP pour l'installation électrique, incendie et le levage, Formateur SST, Formateur PRAP, habilitation électrique et CAP AVAE). DUREUX Frédéric - ☎ 06.18.30.36.01 - info@fpa-hse.fr

ENGAGEMENTS :

- Adapter les exemples et les exercices aux activités des participants.
- Assurer la sécurité de l'exercice sur bac à feu.
- Maintenir une veille sur la réglementation incendie applicable aux lieux de travail.
- Prendre en compte les retours des participants pour faire évoluer la formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Les sessions inter-entreprises se déroulent sur notre site d'Allarmont (12 route du Donon), accessible de plain-pied. Nos autres sites font également l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied.
- Exercice pratique — Il se déroule debout, à proximité d'un bac à feu ; les conditions de participation et les adaptations possibles sont examinées avec le référent handicap avant la formation.
- Aménagements possibles — Temps supplémentaire pour les exercices et les quiz, reformulation des consignes, remise anticipée des supports.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : nous consulter

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de participants inscrits à la formation, et non sur les seuls participants présents à l'évaluation finale. Un participant ayant interrompu la formation reste comptabilisé au dénominateur. Satisfait : moyenne des réponses au questionnaire de fin de formation, le taux de réponse étant précisé. Réussite : nombre de participants ayant satisfait à l'évaluation finale, rapporté au nombre d'inscrits. Assiduité : nombre de participants ayant suivi l'intégralité des 7 heures, sur la même base, établie à partir de la feuille d'émargement. Les résultats sont établis par session et consolidés par année civile. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux : sur de petits groupes, un participant modifie sensiblement les pourcentages.

*** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

**** Recours — Le participant qui conteste les conditions de déroulement de la formation ou les résultats de son évaluation peut saisir par écrit le responsable qualité, DUREUX Sarah, dans un délai de 15 jours : 06.64.88.20.97, sarah.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés.

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07

76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 05/01/2021
Dernière mise à jour le 17/08/2026
Version du programme : 6



2026

BILAN DE COMPÉTENCES



ACCOMPAGNEMENT AU BILAN DE COMPÉTENCES 24H

ACCOMPAGNEMENT



DÉLAI D'ACCÈS :
14 JOURS

DURÉE :
24 HEURES

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :
DUREUX LOUISA

MODALITÉ :
PRÉSENTIEL
DISTANCIEL

TYPE D'ACTION :
ACCOMPAGNEMENT
BILAN DE COMPÉTENCES

PRIX :
1600€ TTC
1333,33€ HT*

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉALISATION COMPLÈTE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'INTERRUPTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE REMISE :
NON DISPONIBLE

TAUX DE BÉNÉFICIAIRES AYANT ENGAGÉ LEUR PLAN D'ACTION LORS DU SUIVI :
NON DISPONIBLE

*Aucun bilan de compétences n'a encore été mené à son terme : les premiers accompagnements sont en cours. Les indicateurs seront publiés à compter de janvier 2027, dès que les bilans engagés auront été clos.***

POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Vous souhaitez :

- Changer de poste
- Faire un point sur vos compétences avant de créer votre entreprise
- Changer de voie professionnelle avec un projet précis
- Faire évoluer votre carrière et /ou changer de poste
- Vérifier une idée de projet (précis ou non)
- Trouver une nouvelle activité suite à un épuisement professionnel (burn out)

Pour toutes ces raisons vous pouvez demander à faire un bilan de compétences. Cet accompagnement est au tarif de 1 600 € TTC pour un financement à titre personnel ou au titre de la formation continue.

Prérequis :

Aucun. Un entretien préalable gratuit, qui ne conditionne pas l'accès mais permet de valider la démarche et d'élaborer le programme, précède l'entrée en bilan.

Pour qui :

Le bilan s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur son évolution professionnelle ; il n'y a pas de prérequis pour en bénéficier. Il est ouvert à toute personne, salariée, indépendante ou demandeuse d'emploi, qui souhaite faire le point sur sa carrière ou se réorienter.

Financement :

Le bilan de compétences peut être financé à titre personnel, par votre employeur au titre du plan de développement des compétences, par un opérateur de compétences (OPCO) ou par France Travail. Le compte personnel de formation (CPF) n'est pas accepté pour nos bilans de compétences. Lorsque le bilan est financé par l'employeur, une convention tripartite est signée : le salarié dispose de dix jours pour la signer, l'absence de réponse valant refus (article R. 6313-8 du code du travail). Un devis est remis avant tout engagement. Tarif : 1 600 € TTC, soit 1 333,33 € HT. Adhérents FNA Alsace-Lorraine : tarif préférentiel, nous consulter.

Modalité d'accès :

Aucun prérequis n'est exigé : le bilan de compétences est ouvert à toute personne, quel que soit son statut ou son niveau de qualification. Un entretien préalable gratuit et sans engagement permet d'analyser la demande, de présenter les conditions de déroulement et d'élaborer un programme adapté à la situation du bénéficiaire. Il ne conditionne pas l'accès à la prestation. La charte éthique et déontologique du bilan est remise au bénéficiaire avant son engagement. L'entrée en bilan est formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat précisant les objectifs, le contenu, les moyens mobilisés et la durée. Pour un bénéficiaire mineur non émancipé, la convention est également signée par son représentant légal. Lorsque le bilan est réalisé au titre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement, la convention est tripartite entre l'employeur, le salarié et FPA-HSE France (article R. 6313-8). Un employeur ne peut réaliser lui-même le bilan de ses salariés (article R. 6313-5). Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire ; le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement (article L. 6313-4 du code du travail). Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Ceux-ci ne peuvent être communiqués à aucune autre personne ni institution sans son accord, y compris à l'employeur qui finance la prestation. À sa demande, le document de synthèse peut être transmis à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle. Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont tenues au secret professionnel dans les conditions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Les documents élaborés pour la réalisation du bilan sont détruits dès le terme de l'action, hors les cas de conservation prévus par l'article R. 6313-7 du code du travail.

Contacts :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

1 FAIRE LE POINT SUR VOS COMPÉTENCES TECHNIQUES ET COMPORTEMENTALES

2 IDENTIFIER VOS FORCES ET VOS CRAINTES FACE AU CHANGEMENT

3 DÉVELOPPER UNE VISION CLAIRE D'UN PROJET PROFESSIONNEL QUI A TOUTES LES CHANCES DE RÉUSSIR

4 CONSTRUIRE VOTRE STRATÉGIE D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE EN COHÉRENCE AVEC VOS VALEURS ET VOS BESOINS



CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT :

PHASE PRÉLIMINAIRE :

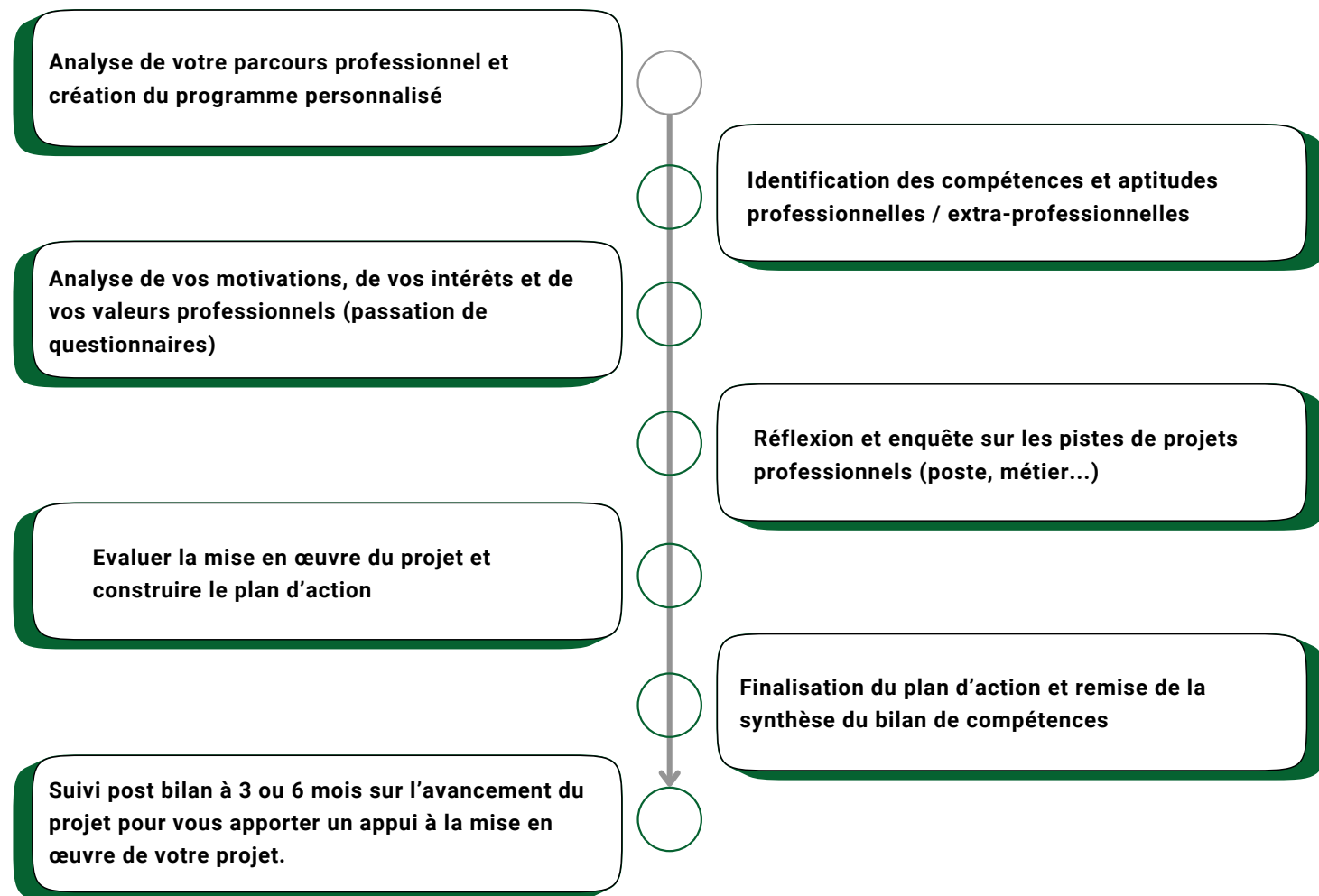
1. Confirmer l'engagement de votre démarche.
2. Analyser votre demande et vos objectifs.
3. Elaborer un programme personnalisé et adapté à votre situation.

PHASES D'INVESTIGATION :

1. Explorer des voies d'évolution professionnelle possibles.
2. Analyser vos compétences liées aux savoirs, savoir-faire et savoir-être, définir et étudier la faisabilité du projet souhaité.
3. Élaborer votre plan d'action étape par étape.

PHASE DE CONCLUSION :

1. Finaliser votre plan d'action : recenser les conditions et les moyens à mettre en œuvre pour la concrétisation de votre projet professionnel ainsi que les grandes étapes pour y parvenir.
2. Remise en main propre du document de synthèse de votre bilan de compétence.



MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement individuel de 24 heures, en 7 séances réparties sur 12 semaines, dont 10 heures de travail personnel. Il est réalisé à distance en synchrone, en présentiel sur l'un de nos trois sites – Allarmont (12 route du Donon, 88110) ou Strasbourg (76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers, 67100) – ou en formule mixte, au choix du bénéficiaire. La modalité est arrêtée lors de l'entretien préalable et peut être ajustée en cours de parcours si les besoins évoluent.

Résultats attendus à l'issue de l'accompagnement :

Le bilan de compétences se conclut par la co-rédaction d'une synthèse décrivant vos projets avec leurs atouts, leurs freins et le plan d'action à mettre en place. Le bilan de compétences est une prestation non certifiante : il ne délivre ni diplôme ni certification. Le bénéficiaire reçoit son document de synthèse et un certificat de réalisation.

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

Suivi de l'exécution :

- Émargement à chaque séance en présentiel ; relevés de connexion horodatés à distance.
- Certificat de réalisation remis à l'issue de l'accompagnement.

Suivi du déroulement :

Chaque phase donne lieu à une fiche de synthèse remise au bénéficiaire. Le passage d'une phase à la suivante est validé avec lui.

Évaluation de la satisfaction :

- Questionnaire à chaud en fin d'accompagnement, portant sur la conduite des entretiens, la pertinence des outils mobilisés et l'utilité du document de synthèse.
- Entretien de suivi à trois ou six mois portant sur l'avancement du plan d'action. Il est inclus dans la prestation et ne donne lieu à aucune facturation supplémentaire. Il alimente, sous forme agrégée, l'indicateur de bénéficiaires ayant engagé leur plan d'action.
- Le cas échéant, recueil des appréciations du financeur, sans communication d'aucun élément individuel.

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Vous serez accompagné(e) du début à la fin par une consultante unique, Louisa DUREUX ; tous les échanges se font en entretien individuel pour répondre à vos besoins.
- Nous utilisons différents supports pour vous accompagner : portefeuille de compétences, questionnaires de motivations, d'intérêts et de valeurs professionnels, enquêtes métier ; un document de synthèse complet vous est remis à l'issue du bilan.
- Des fiches de synthèse résument chaque séance et rythment le déroulement de votre bilan de compétences.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

DUREUX Louisa : responsable pédagogique, consultante en bilan de compétences. Formatrice d'adultes depuis 25 ans, intervenant en présentiel et en multimodal. Comptable senior associée en cabinet d'expertise comptable, accompagnatrice en VAE et en bilan de compétences. — 06.66.85.03.37

Engagements : conduire un entretien préalable gratuit permettant d'analyser la demande et d'élaborer un programme adapté. Mener l'accompagnement dans le respect du rythme et des choix du bénéficiaire, sans orienter le projet à sa place. Mobiliser des outils d'analyse adaptés à la situation, et en restituer les résultats au seul bénéficiaire. Co-rédiger le document de synthèse et le remettre en main propre. Assurer l'entretien de suivi à trois ou six mois sur l'avancement du plan d'action. Maintenir une veille sur les dispositifs de financement, les métiers et le marché du travail local. Les intervenants sont tenus au secret professionnel dans les conditions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE France met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable à l'ensemble de ses activités.

- Information — Chaque bénéficiaire est informé du dispositif à l'entrée en accompagnement et en reçoit un exemplaire.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

NISI Fabienne, référente suppléante — 06.66.21.31.37 — fabienne.nisi@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocutrice. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référente. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Tarif — Tarifs préférentiels adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de bénéficiaires ayant signé une convention ou un contrat de bilan de compétences, et non sur les seuls bénéficiaires ayant mené la démarche à son terme. Un bénéficiaire ayant interrompu son parcours reste comptabilisé au dénominateur. Un bénéficiaire est rattaché à la cohorte de son année d'entrée en accompagnement. Le taux de mise en œuvre du plan d'action étant mesuré lors de l'entretien de suivi à trois ou six mois, il est publié l'année suivant l'ouverture de la cohorte. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réalisation complète des trois phases, taux d'interruption en cours d'accompagnement, taux de remise du document de synthèse, taux de bénéficiaires ayant engagé leur plan d'action lors du suivi. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Compte tenu d'effectifs réduits, un bénéficiaire modifie sensiblement les pourcentages : les valeurs absolues sont systématiquement indiquées. Les résultats détaillés et le document de synthèse demeurent la propriété exclusive du bénéficiaire. Les indicateurs publiés sont exclusivement agrégés et ne permettent aucune identification individuelle.

***Recours et réclamations — Le bénéficiaire qui conteste les conditions de déroulement de son accompagnement peut saisir par écrit la référente pédagogique dans un délai de 15 jours ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr, à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège : accusé de réception sous 5 jours ouvrés, réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés. En cas de litige non résolu, le bénéficiaire qui finance lui-même sa prestation peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation : SAS CNPM — cnpm-mediation-consommation.eu.

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 01/01/2023
Dernière mise à jour le 26/07/2026
Version du programme : 4



2026

VAE

FPA^{HSE}

VAE - ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE



DÉLAI D'ACCÈS :
20 JOURS

DURÉE :
24 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT

TYPE D'ACTION :
ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

MODALITÉ :
PRÉSENTIEL
DISTANCIEL

PRIX :
2990€ TTC
2491,67€HT*

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :
DUREUX LOUISA / NISI FABIENNE /
DUREUX FRÉDÉRIC

TAUX DE VALIDATION TOTALE :
NON DISPONIBLE

TAUX DE VALIDATION PARTIELLE :
NON DISPONIBLE

TAUX DE PRÉSENTATION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX D'ABANDON EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT :
NON DISPONIBLE

Un bénéficiaire est actuellement accompagné. Aucun parcours n'a été mené à son terme devant un jury à ce jour. Les premiers taux seront publiés à compter de janvier 2027, dès que la décision de jury nous aura été communiquée. Sur un effectif de 1, tout taux sera nécessairement de 0 % ou de 100 % : l'effectif est systématiquement indiqué en valeur absolue à côté de chaque taux. **

PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT

Appui renforcé et individualisé aux différentes étapes du parcours VAE :

Le calendrier est défini en fonction de vos besoins, des dates définies par les certificateurs et de la certification choisie ou des blocs de compétences choisies. L'accompagnement s'inscrit dans le cadre du service public France VAE : il porte sur la constitution du dossier de faisabilité (ancien livret 1), puis sur la rédaction du dossier de validation (ancien livret 2) et la préparation de l'entretien avec le jury, quelle que soit la certification visée.

Contraintes et exigences de la démarche :

La VAE est une démarche exigeante, qui repose sur l'engagement personnel du candidat. Avant de vous engager, vous devez connaître les points suivants : Recevabilité : le dossier de faisabilité est transmis au certificateur, qui dispose d'un délai maximal de deux mois pour se prononcer. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision de recevabilité. Durée du parcours : de 6 à 12 mois en moyenne entre la recevabilité et le passage devant le jury, selon le certificateur et le calendrier des jurys. Charge de travail personnelle : les 24 heures d'accompagnement ne couvrent pas le temps de rédaction, qui reste à la charge du candidat et représente un investissement personnel significatif, à prévoir en dehors des séances. Résultat du jury : le jury peut prononcer une validation totale, une validation partielle ou un refus de validation. En cas de validation partielle, les compétences acquises sont définitivement acquises et le candidat dispose d'un délai pour présenter les blocs manquants. Nature de l'engagement : l'organisme accompagne la démarche mais ne garantit pas l'obtention de la certification, qui relève de la seule décision du jury.

Prérequis :

Aucun, néanmoins, l'expérience doit rester en rapport avec la certification visée.

Pour qui :

- Tout public ayant besoin d'un appui renforcé individualisé,
- Personne rencontrant des difficultés dans la mise en œuvre du parcours VAE.

Modalité d'accès et d'inscription :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Ou sur le portail VAE :

Le candidat s'inscrit sur le portail France VAE et choisit son architecte accompagnateur de parcours (AAP) parmi la liste mise à disposition sur le portail (pour les certifications intégrées à France VAE). L'accompagnement peut être demandé dès l'inscription.

Financement :

CPF (code 200 sur Mon Compte Formation), Congé VAE, OPCO, employeur, France Travail, Région, autofinancement.

Les frais de jury et les frais administratifs de certification ne sont pas inclus dans le tarif. Ils sont dus directement au certificateur et leur montant varie selon le diplôme ou le titre présenté. Il figure sur la fiche de la certification visée, consultable sur le portail France VAE, et vous est communiqué avant votre engagement.

Contacts :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- 1 **CONSTITUER UN DOSSIER DE FAISABILITÉ CONFORME AUX ATTENDUS DU CERTIFICATEUR ET LE DÉPOSER DANS LES DÉLAIS IMPARTIS.**
- 2 **RÉDIGER UN DOSSIER DE VALIDATION DÉCRIVANT SES ACTIVITÉS ET DÉMONTRANT LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL VISÉ.**
- 3 **PRÉSENTER ET ARGUMENTER SON PARCOURS DEVANT UN JURY, EN S'APPUYANT SUR DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES PROBANTES.**
- 4 **IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES — MÉTHODOLOGIQUES, ADMINISTRATIVES, NUMÉRIQUES ET FINANCIÈRES — NÉCESSAIRES À LA CONDUITE DE SA DÉMARCHE JUSQU'À SON TERME.**

Modalité d'obtention et d'évaluation : ***

- Délivrance d'une attestation de fin d'accompagnement. La certification elle-même – diplôme, titre ou bloc – est délivrée par le jury du certificateur, et non par l'organisme d'accompagnement.
- L'évaluation est continue et formalisée à chaque étape du parcours : En entrée : diagnostic individuel des besoins et positionnement au regard du référentiel de la certification visée ; formalisation dans un plan d'accompagnement personnalisé. En cours d'accompagnement : points d'étape réguliers avec l'accompagnateur ; relecture des écrits au regard des critères du certificateur (pertinence des situations décrites, niveau de preuve, couverture du référentiel) ; retours écrits formalisés après chaque relecture. Avant le passage devant le jury : simulation d'entretien évaluée à l'aide d'une grille reprenant les critères du jury (clarté de l'exposé, argumentation, réponse aux questions). En fin d'accompagnement : bilan individuel écrit et questionnaire de satisfaction. Après le jury : entretien post-jury permettant d'analyser la décision rendue et, en cas de validation partielle, de définir les suites du parcours. L'évaluation certificative relève exclusivement du jury du certificateur. L'organisme d'accompagnement délivre une attestation de fin d'accompagnement.
- Validation par blocs de compétences : l'accompagnement peut porter sur la certification complète ou sur un ou plusieurs blocs de compétences, selon le projet du candidat et l'architecture de la certification visée.
- Suites de parcours : en cas de validation partielle, le candidat peut compléter son parcours par une nouvelle présentation devant le jury sur les blocs manquants, ou par une formation complémentaire ciblée.
- Équivalences, passerelles et débouchés : ces informations sont propres à chaque certification et figurent sur la fiche RNCP correspondante, consultable sur France Compétences (francecompetences.fr) et sur le portail France VAE

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT :



RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Accompagnement de 24 heures, réalisé en présentiel ou en distanciel synchrone, au choix du candidat. La modalité est arrêtée lors de l'entretien de faisabilité et peut être ajustée en cours de parcours si les besoins du candidat évoluent.

Rythme : séances individuelles de 2 à 4 heures réparties sur une période de 2 à 6 mois, planifiées avec le candidat selon le calendrier des jurys du certificateur.

Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs sur nos sites ; classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports déposés sur Digiforma. Appui au dépôt dématérialisé sur le portail France VAE.

Suivi de l'assiduité — Présentiel : émargement par séance. Distanciel : relevés de connexion horodatés, contrôle de présence en début et en fin de séance. Les relevés sont conservés dans le kDrive, rubrique Qualiopi, et joints au dossier du candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

L'accompagnement est assuré par des intervenants qualifiés en accompagnement VAE et en ingénierie de parcours. Chaque candidat se voit affecter un accompagnateur référent, identifié dès l'entretien de faisabilité.

Louisa DUREUX — Responsable pédagogique, accompagnatrice VAE Formatrice d'adultes depuis 25 ans, intervenant en présentiel et en multimodal. Comptable senior associée en cabinet d'expertise comptable, accompagnatrice en bilan de compétences. Assure la coordination pédagogique de la prestation, l'affectation des accompagnateurs et le traitement des recours. — 06.66.85.03.37

Fabienne NISI — Accompagnatrice VAE Conseillère en insertion professionnelle depuis 4 ans. Intervient sur l'analyse de l'expérience, la sélection des activités significatives, la construction du dossier de validation et la préparation à l'entretien de jury. — 06.66.21.31.37

Frédéric DUREUX — Accompagnateur VAE, référent handicap Formateur depuis 10 ans. Conduit l'évaluation des besoins d'adaptation, propose les aménagements et assure le lien avec l'Agefiph et les certificateurs pour les demandes d'aménagement d'épreuve. — 06.18.30.36.01

ENGAGEMENTS DE L'ÉQUIPE :

Conduire un diagnostic individuel préalable et co-construire un plan d'accompagnement adapté à la situation du candidat.

Accompagner la mise en mots de l'expérience sans se substituer au candidat, dont les écrits demeurent personnels. Apporter un appui méthodologique, administratif et numérique à chaque étape du parcours. Maintenir une veille sur les référentiels, les procédures des certificateurs et le portail France VAE. Prendre en compte les retours des candidats, pendant et après le parcours, pour faire évoluer l'accompagnement.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Aucun intervenant n'accompagne un candidat avec lequel il entretient un lien hiérarchique, familial ou d'association. Un dirigeant ou un salarié bénéficiaire d'une prestation de l'organisme n'intervient ni dans son propre accompagnement, ni dans les décisions le concernant ; son accompagnement est confié à un autre intervenant et cette affectation est tracée au dossier. Le candidat est informé de cette règle lors de l'entretien de faisabilité et peut demander un changement d'accompagnateur à tout moment.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des accompagnements à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque candidat est informé du dispositif à l'entrée en accompagnement et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées :

DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr

DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande

*Le tarif préférentiel FNA Alsace-Lorraine : 2 190 € TTC / 1 825 € HT

** Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre de candidats entrés en parcours, c'est-à-dire ayant signé une convention d'accompagnement, et non sur les seuls candidats présentés devant un jury. Un candidat ayant interrompu son parcours, ou n'ayant pas été présenté au jury, reste comptabilisé au dénominateur. Présentation devant le jury : nombre de candidats ayant soutenu devant un jury, rapporté au nombre de candidats entrés en parcours. Validation totale : nombre de candidats ayant obtenu la certification complète, sur la même base. Validation partielle : nombre de candidats ayant obtenu au moins un bloc sans obtenir la certification complète, sur la même base. Abandon : nombre de candidats ayant interrompu l'accompagnement, sur la même base. Satisfaction : moyenne des réponses à l'enquête de fin d'accompagnement, le taux de réponse étant précisé. Un candidat est rattaché à la cohorte de son année d'entrée en accompagnement. Aucune moyenne n'est calculée entre cohortes. Les effectifs sont systématiquement indiqués en valeur absolue à côté de chaque taux. La décision de validation relève exclusivement du jury du certificateur. Les taux publiés rendent compte du déroulement de l'accompagnement, et non d'une performance de l'organisme sur la décision du jury.

*** Recours — Le candidat qui conteste les conditions de déroulement de son accompagnement peut saisir par écrit le responsable pédagogique, DUREUX Louisa, dans un délai de 15 jours : 06.66.85.03.37, louisa.dureux@fpa-hse-france.fr. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'accompagnement contesté ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. La décision de recevabilité relève du certificateur. La décision de validation relève du jury. FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser ces décisions. Les voies de recours propres à chaque certification figurent sur la fiche RNCP correspondante et sur le portail France VAE.

**** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à info@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. À réception, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et vous tient informé des actions mises en œuvre.

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07
76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 13/11/2022
Dernière mise à jour le 26/07/2026
Version du programme : 4